



HAL
open science

Inventaire de la flore et cartographie des végétations du Marais du Rabuais (Arronville et Berville, Val-d'Oise)

Jérémy Détrée

► **To cite this version:**

Jérémy Détrée. Inventaire de la flore et cartographie des végétations du Marais du Rabuais (Arronville et Berville, Val-d'Oise). [Rapport de recherche] CBNBP - MNHN, Délégation Ile-de-France, 61 rue Buffon - CP53 - 75005 PARIS cedex 05 France. 2021, pp.53 + annexe. mnhn-03224293

HAL Id: mnhn-03224293

<https://mnhn.hal.science/mnhn-03224293>

Submitted on 11 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Inventaire de la flore et cartographie des végétations du Marais du Rabuais

Arronville et Berville
(Val-d'Oise)

SENSIBILISER

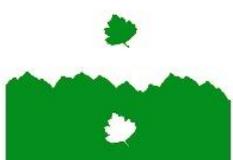


CONSERVER

ACCOMPAGNER

CONNAÎTRE

Conservatoire Botanique National



BASSIN PARISIEN



val d'oise
le département
Espace Naturel

Inventaire de la flore et cartographie des végétations du Marais du Rabuais

Arronville et Berville (Val-d'Oise)

Ce document a été réalisé par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien, délégation Île-de-France, sous la responsabilité de :

Frédéric Hendoux, directeur du Conservatoire
botanique national du Bassin parisien
Muséum national d'Histoire naturelle
61 rue Buffon CP 53, 75005 Paris Cedex 05
Tel. : 01 40 79 35 54 – Fax : 01 40 79 35 53
E-mail : cbnbp@mnhn.fr

Jeanne Vallet, responsable de la délégation Île-de-France
Conservatoire botanique national du Bassin parisien
Muséum national d'Histoire naturelle
61 rue Buffon CP 53, 75005 Paris Cedex 05
Tel. : 01 40 79 56 47 – Fax : 01 40 79 35 53
E-mail : cbnbp-idf@mnhn.fr

Inventaire de terrain : Jérémy Détrée
Rédaction et mise en page : Jérémy Détrée
Cartographie : Jérémy Détrée, Isabelle Sylvain et Marlène Toulet
Gestion des données, analyse : Jérémy Détrée
Relecture : Jeanne Vallet

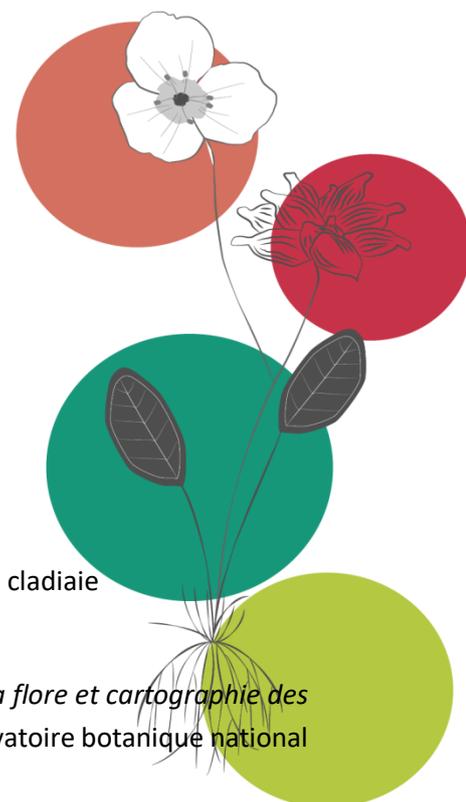
Le partenaire de cette étude est :

Conseil départemental du Val d'Oise
Hôtel du département
2, avenue du parc
95032 Cergy-Pontoise cedex
Tél. : 01 34 25 30 30

Crédit photo :

Photo de couverture : Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*) en bordure d'une cladiaie (*Cladietum marisci*) - © J. Détrée - CBNBP/MNHN - juin 2020

Référence bibliographique recommandée : DÉTRÉE J., 2021. *Inventaire de la flore et cartographie des végétations du Marais du Rabuais (Arronville et Berville, Val-d'Oise)*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle. 53 p. + annexe.



Sommaire

Introduction	4
La politique ENS du Conseil départemental du Val d’Oise	5
1. Contexte et présentation du site.....	6
1.1. Contexte	6
1.2. Brève présentation du site	6
2. Méthode	8
2.1. Phase de terrain et recueil des données	8
2.2. Identification et cartographie des végétations	8
2.2.1. Identification des végétations	8
2.2.2. Cartographie des végétations.....	9
2.3. Indicateurs de patrimonialité	10
2.3.1. Taxons à enjeux	10
2.3.2. Végétations à enjeux.....	10
3. Résultats	10
3.1. Bilan floristique.....	10
3.1.1. Synthèse des données	10
3.1.2. Taxons à enjeux	21
3.1.3. Espèces exotiques envahissantes	29
3.2. Bilan des végétations	29
3.2.1. Synthèse sur les végétations du site d’étude	29
3.2.2. Synthèse sur les végétations patrimoniales du site d’étude	33
3.2.3. Synthèse sur l’évolution des végétations du site.....	46
4. Orientations de gestion par grand type de milieu.....	47
4.1. Végétations nécessitant une intervention à court terme et préconisations	47
4.2. Végétations nécessitant une intervention à moyen terme et préconisations	48
4.3. Végétations nécessitant une intervention à long terme et préconisations.....	49
Conclusion	50
Bibliographie	51
Annexe : synsystème des végétations du Marais du Rabuais.....	54

Résumé

Cette étude a pour objectif principal d'actualiser les connaissances sur la flore et les végétations du Marais du Rabuais et d'apporter des pistes de gestion conservatoire. Ce site est localisé à cheval sur deux régions : l'Île-de-France, sur les communes d'Arronville et de Berville, et les Hauts-de-France sur la commune d'Amblainville. Le site est classé en Espace Naturel Sensibles (ENS) départemental depuis 2005 sur 40 de ses 63 hectares.

Au total, 18 relevés floristiques et 21 relevés phytosociologiques ont été effectués pendant trois jours de terrain, à la fin du mois de juin 2020.

Ce travail a notamment permis de confirmer la présence des végétations d'intérêt connues du site comme les prairies à Molinie sur calcaires (*Dactylorhiza praetermissae* - *Molinietum caeruleae*), les végétations à *Cladium mariscus* (*Cladietum marisci*) et les bas-marais alcalins (*Hydrocotylo vulgaris* - *Schoenenion nigricantis*) par exemple. D'autres végétations à enjeux ont également été identifiées sans y avoir été notées par le passé : les franges des bords boisés ombragés (*Aegopodion podagrariae* et *Impatiens noli-tangere* - *Stachyion sylvaticae*).

Cette étude a également pu confirmer la présence d'espèces floristiques à enjeux comme le Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*) et la Fougère des marais (*Thelypteris palustris*) par exemple.

L'analyse des résultats portant sur la flore et les végétations permet d'apporter quelques orientations de gestion conservatoire pour préserver ce système humide alcalin en voie de disparition en Île-de-France.

Mots-clés

Inventaires flore et végétations, cartographie, espèces et végétations patrimoniales, bas-marais alcalins et végétations associées, gestion conservatoire, Marais du Rabuais, Val-d'Oise

Introduction

Depuis 2004, le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP) et le Conseil départemental du Val-d'Oise (CD 95) sont associés afin de travailler à l'amélioration des connaissances de la flore et des végétations, avec notamment pour objectifs de proposer des mesures de gestion conservatoire des Espaces Naturels Sensibles départementaux et des milieux qu'ils abritent.

Au cours des différents programmes menés par le CBNBP depuis plus de dix ans, le site d'étude a déjà fait l'objet d'inventaires floristiques et des végétations selon un échantillonnage orienté en fonction des objectifs de ces précédents programmes (Perriat, 2007 ; Cudennec, 2014).

Ce travail a pour objectifs principaux d'approfondir et d'actualiser les connaissances sur la flore du site et sur les végétations qui s'y développent, de les localiser et d'en préciser les enjeux.

Plus précisément cette étude vise à :

- réaliser une synthèse des espèces végétales observées sur le site après l'année 2000, comprenant l'inventaire réalisé en 2020 dans le cadre de cette étude ;
- réaliser la cartographie phytosociologique au 1 : 5000^{ème} sur le terrain de l'ensemble des végétations du site ;
- identifier les taxons et les végétations à enjeux et les localiser ;
- apporter des pistes de gestion conservatoire en fonction des observations effectuées et de l'analyse des résultats.

Ce document présente la méthode utilisée et les résultats de ce diagnostic.

La politique ENS du Conseil départemental du Val d'Oise

Depuis 1992, le Département du Val d'Oise a mis en place une politique ENS structurée autour de deux objectifs principaux : la préservation de la qualité de la biodiversité, des paysages et des milieux naturels et la création d'espaces de découverte pédagogique pour le grand public.

Cette politique est mise en œuvre en concertation avec les acteurs concernés (communes, gestionnaires, usagers, associations). Elle s'appuie sur un comité technique départemental qui examine la pertinence des projets et sur des partenariats scientifiques et techniques qui visent à enrichir les connaissances sur la faune, la flore et les végétations.

Le Département du Val d'Oise, la Région Île-de-France et les communes se partagent la capacité d'intervention en fonction des enjeux de conservation et du degré de menace. Ainsi, il existe trois types d'ENS : locaux (espaces dont l'intérêt est principalement communal), départementaux (espaces structurants et patrimoniaux pour le Val d'Oise) et régionaux (espaces participant à la ceinture verte régionale).

Les ENS départementaux peuvent être de deux types, les espaces naturels dont le Département est propriétaire et gestionnaire (couramment appelé ENS) et les espaces naturels d'intérêt départemental, publics ou privés mais conventionnés et gérés (appelés ENPID).

Cette stratégie d'intervention est formalisée dans le schéma départemental des ENS, qui précise les grands axes d'actions à travers des objectifs à plus ou moins long terme (améliorer la préservation de la biodiversité et du patrimoine géologique, restaurer la fonctionnalité des corridors biologiques, protéger les paysages du Val d'Oise, valoriser le patrimoine naturel du département). Le schéma identifie également les sites prioritaires et établit le niveau d'intervention (local, départemental, régional). Enfin, il a pour ambition de faire de la politique ENS une politique d'aménagement durable du territoire en intégrant à la protection du patrimoine naturel et paysager un volet social (augmenter l'accessibilité des sites par le plus grand nombre, privilégier les chantiers d'insertion pour les travaux d'entretien, etc.) et un volet économique important (écotourisme, valorisation des atouts naturels du territoire, etc.).

1. Contexte et présentation du site

1.1. Contexte

Le Marais du Rabuais, classé en ENS départemental depuis 2005, est localisé à cheval sur les régions Île-de-France et Hauts-de-France. Ce site totalise une surface d'environ 63 hectares, parmi lesquels 40 hectares sont classés en ENS, dont 25 hectares se trouvent à l'extrême nord du département du Val-d'Oise, sur les communes d'Arronville et de Berville (Figure 1), et les 15 autres hectares sur le département de l'Oise, à Amblainville. Chacune de ces communes est propriétaire de la partie du site occupant son territoire. Dans le cadre de cette étude, seules les zones incluses dans le périmètre du département du Val-d'Oise (communes de Berville et Arronville) ont été inventoriées et cartographiées.

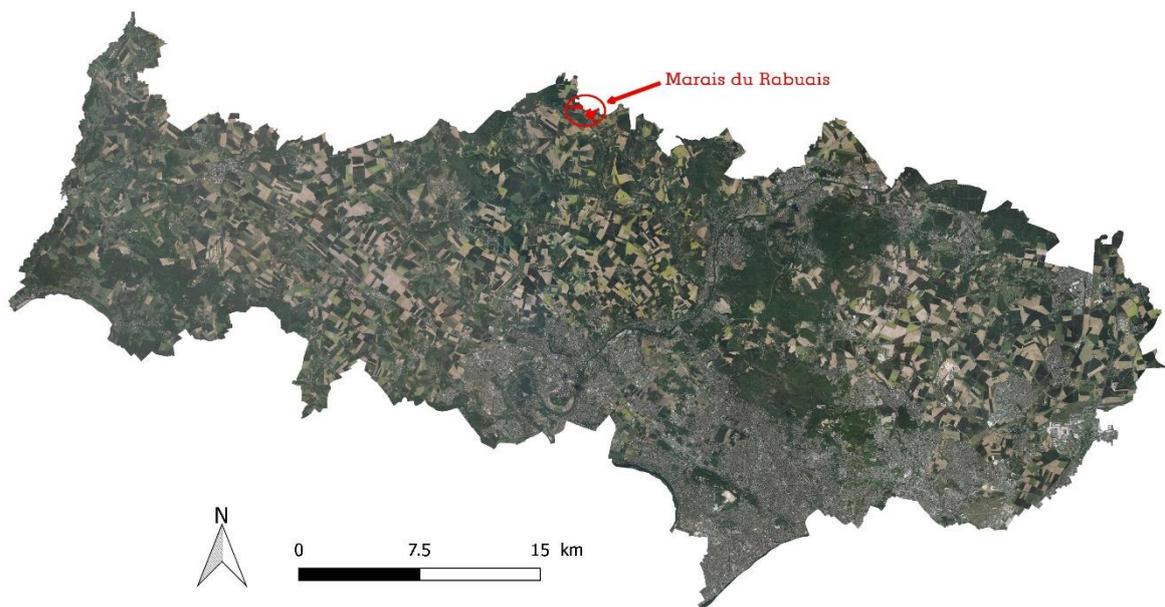


Figure 1 : localisation du site au sein du département du Val-d'Oise

1.2. Brève présentation du site

Le site (Figure 2) est localisé au sein des vallées du Sausseron et de ses affluents, à une altitude moyenne de 65 m. Il occupe la partie centrale d'une dépression, délimitée au nord, à l'est et à l'ouest par des grandes cultures et au sud soit par des cultures soit par des prairies gérées en pâturage extensif. La partie centrale du marais est alimentée de façon souterraine par une nappe de craie par l'intermédiaire de résurgences au niveau de deux sources, alors que les zones périphériques sont principalement alimentées par des eaux superficielles provenant de l'écoulement sur les versants jouxtant le site via le ruisseau du Sausseron, affluent de l'Oise. Le marais constitue d'ailleurs une des sources de ce dernier. Le site repose sur des alluvions récentes, dominées par des matériaux de granulométrie fine : limons, argiles, sables fins. Des tufs calcaires constitués de pisolithes existent en de nombreux points, où ils forment des niveaux intercalés dans la tourbe. Cette dernière y est très développée et peut localement atteindre 4 à 6 m de profondeur (Perriat, 2007).

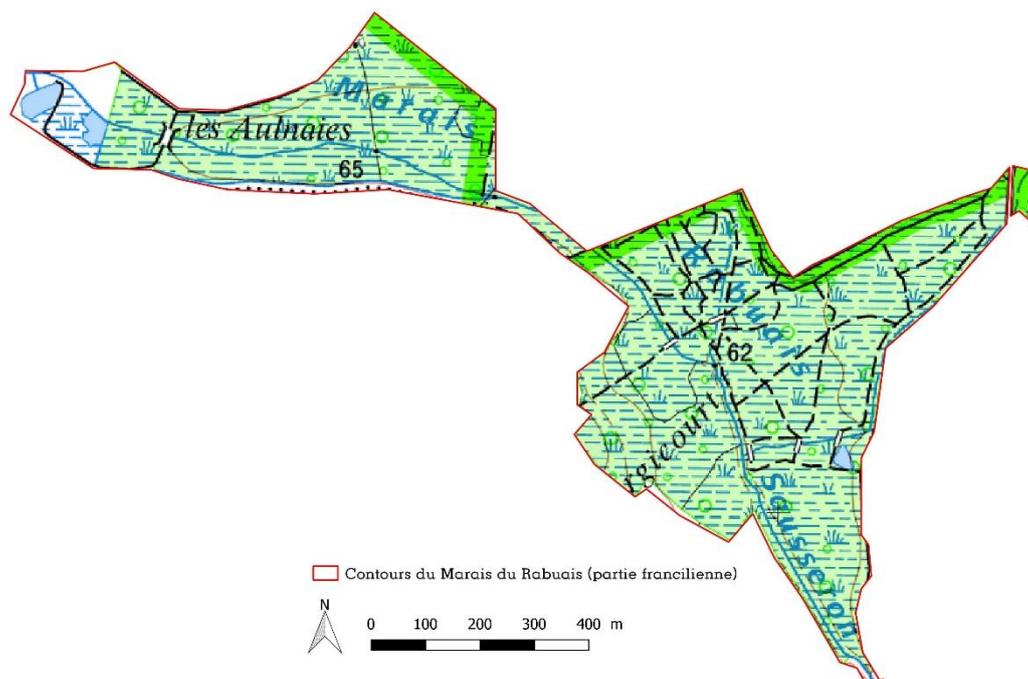


Figure 2 : contours de la partie francilienne du marais et réseau hydrographique le parcourant

Dans le secteur du site, les précipitations moyennes annuelles enregistrées sont d'environ 660 mm, l'amplitude thermique au cours de l'année (14,6°C entre janvier et juillet) est peu marquée, et la température moyenne annuelle d'environ 10°C (Perriat, 2007).

Au XIX^{ème} siècle, le marais connaît un pâturage équin et bovin couplé à des travaux de fauche, et les sources et ruisseaux qui l'alimentent sont aménagés pour la création de bassins d'élevage de sangsues. Reconnu comme un des joyaux locaux par les naturalistes du début XX^{ème} siècle, le site a connu d'importantes dégradations depuis. En effet, en 1950, les communes de Berville, Arronville et Amblainville constituent un syndicat intercommunal afin de mettre en place une plantation de peupliers ce qui, ajouté à l'arrêt du pâturage et aux modifications du système d'alimentation en eau, entraîne une forte dégradation de la qualité écologique du milieu.

En 1999, le Parc Naturel Régional du Vexin français propose aux communes de mener une expérience de restauration écologique de débroussaillage et d'étrépage de la tourbe afin de rajeunir le site et de retrouver sa diversité faunistique et floristique. Les résultats obtenus sont encourageants (CD 95, en ligne¹ ; Perriat, 2007).

Par ailleurs, le Marais du Rabuais est inscrit en Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 (« 95023001 - Marais de Rabuais ») et intègre le périmètre du PNR du Vexin français.

¹ <https://www.valdoise.fr/891-marais-du-rabuais.htm>

2. Méthode

2.1. Phase de terrain et recueil des données

La phase de terrain s'est déroulée à la fin du mois de juin 2020 pendant trois jours, sur la totalité de la surface francilienne du site. Nous nous sommes essentiellement appuyés sur l'extraction des données stockées dans les bases de données Flora et Habitats du CBNBP, ainsi que sur le programme de cartographie des végétations d'Île-de-France (VegIdF - CBNBP, 2015) pour orienter les prospections de terrain. De ce fait, une comparaison entre les cartes réalisées par le passé et les photographies aériennes récentes a été effectuée pour identifier les végétations ayant potentiellement évolué entre les dates de ces deux supports, afin d'y apporter une attention particulière lors de la phase cartographique des sites.

L'ensemble des milieux en place a donc été parcouru afin d'identifier la végétation et le cortège floristique associé. Un bordereau d'inventaire général (CBNBP, 2019) a été rempli pour chaque grand type de milieu. Les dates des inventaires ont été établies en adéquation avec la phénologie des différentes végétations du site afin de garantir un inventaire floristique aussi proche que possible de l'exhaustivité. Au regard de notre connaissance du territoire et des végétations présentes, un passage particulièrement précoce ne se justifiait pas.

La détermination des végétations reposant sur la phytosociologie, l'outil de base de terrain utilisé dans ce cadre est le relevé phytosociologique. Ces relevés ponctuels de végétation sont réalisés sur des surfaces présentant une physionomie et un cortège floristique homogènes. Sur la surface délimitée par le relevé, on note de façon exhaustive tous les taxons présents sur un bordereau d'inventaire de végétation spécifique, auxquels est attribué un coefficient d'abondance/dominance. Ces taxons sont reportés sur le relevé en fonction de leur strate (arborescente, arbustive et herbacée). Sur le terrain, tous les relevés phytosociologiques sont localisés de manière précise sur une photographie aérienne au 1 : 5000^{ème}. Dans le cas où le nombre d'espèces est trop faible ou le cortège peu caractéristique pour un relevé phytosociologique, un relevé simple sans précision des coefficients d'abondance-dominance a été réalisé ; il est alors qualifié de « relevé floristique ».

2.2. Identification et cartographie des végétations

2.2.1. Identification des végétations

La méthode phytosociologique sigmatiste permet d'identifier les groupements végétaux sur la base de leur cortège floristique, et précise également leur état de conservation et leur dynamique. Elle propose aussi une typologie où les unités identifiées, appelées syntaxons, sont emboîtées hiérarchiquement depuis l'association jusqu'à la classe *via* les niveaux intermédiaires de l'alliance et de l'ordre.

La typologie suit le référentiel phytosociologique des végétations du CBNBP (2020a) en date du 29/05/2020 et les descriptions et recherches de végétations se sont appuyées sur les ouvrages suivants :

- *Synopsis phytosociologique des groupements végétaux d'Île-de-France* (Fernez et Causse, 2017) ;
- *Contribution au prodrome des végétations de France : les Rhamno catharticae - Prunetea spinosae* (Foucault (de) et Royer, 2016) ;
- *Guide des végétations des zones humides de Picardie* (François *et al.*, 2012) ;
- *Synopsis des groupements végétaux de Franche-Comté* (Ferrez *et al.*, 2011) ;
- *Guide des végétations forestières et préforestières de la région Nord-Pas de Calais* (Catteau *et al.*, 2010) ;

- *Synopsis des groupements végétaux de la Bourgogne et de la Champagne-Ardenne* (Royer *et al.*, 2006).

Les groupements végétaux observés sur le terrain sont ainsi rattachés à des syntaxons qui sont définis dans la bibliographie à travers des espèces caractéristiques, différentielles et compagnes. L'identification des communautés végétales est réalisée autant que possible au niveau de l'association végétale ou à défaut au niveau de l'alliance végétale. Le niveau du syntaxon indiqué (Classe > Ordre > Alliance > Association) dépend de l'intégrité floristique de la végétation observée et de l'état des connaissances actuelles sur les syntaxons. Chaque relevé phytosociologique permet d'évaluer l'état de conservation de la végétation observée grâce au croisement de deux paramètres : « typicité du cortège » et « intégrité de structure ». Chacun d'eux peut être bon, moyen ou mauvais. Dans tous les cas, le plus mauvais des deux critères renseignés prévaut au moment de l'évaluation de l'état de conservation. Cet état de conservation reste à l'appréciation de l'observateur, puisque la typicité du cortège et la structure de la végétation sont évaluées « à dire d'expert ». Il s'agit ainsi d'un état de conservation observé à un instant et à un endroit donné ne permettant pas de prendre en compte toutes les composantes d'analyses de l'état de conservation d'une végétation ou d'un habitat (connectivité, faune, fonctionnalité, naturalité...).

Une fois l'identification phytosociologique des groupements végétaux réalisée, les correspondances vers les typologies classiques sont établies : CORINE biotopes (Bissardon et Guibal, 1997) et Cahiers d'habitats Natura 2000 (Bensettiti *et al.*, 2002, 2005) pour les végétations d'intérêt communautaire. Ces typologies font référence au concept d'habitat qui repose sur un ensemble, non dissociable, constitué d'un compartiment stationnel (climat, sol...), d'une végétation et d'une faune associée. Les correspondances entre la phytosociologie et ces typologies ne sont pas strictes.

2.2.2. Cartographie des végétations

La cartographie des végétations est réalisée à l'aide de photographies aériennes (BD Ortho[®] IGN) et de cartes IGN qui servent de support à la délimitation des contours des groupements végétaux sur le terrain. Les limites spatiales des groupements sont ainsi tracées sur ces supports. Ce document est ensuite digitalisé sous logiciel SIG et les groupements végétaux reçoivent un attribut (nom ou code).

L'échelle de travail sur le terrain a été fixée au 1 : 5000^{ème} pour un rendu cartographique au 1 : 10000^{ème}. Cette échelle permet de travailler au rang phytosociologique de l'alliance ou de l'association et d'individualiser des milieux homogènes de faible surface. Certains cas ne permettent toutefois pas d'individualiser des unités homogènes. Ces cas particuliers, appelés complexes de végétations ou mosaïques, nécessitent un traitement spécifique. Deux possibilités sont envisagées en fonction des liens qui unissent les végétations composant ces complexes. On parlera d'« unités complexes » si les liens sont dynamiques et d'« unités composites » dans les autres cas (lien topographique par exemple). Le seuil de recouvrement retenu pour passer d'une végétation homogène à un complexe de végétations est de 20 % pour la végétation la moins représentée.

Une fois la digitalisation réalisée pour la cartographie du site, un syntaxon est attribué à chaque objet géographique créé, pour lequel les correspondances CORINE biotopes, EUNIS, et Natura 2000, ainsi que le statut déterminant pour la constitution de ZNIEFF en Île-de-France, sont renseignés dans la base Habitats du CBNBP, si la végétation est concernée.

2.3. Indicateurs de patrimonialité

2.3.1. Taxons à enjeux

➤ Taxons patrimoniaux

Au regard de l'inventaire floristique réalisé, les critères de patrimonialité retenus pour la flore dans le cadre de cette étude, et ne concernant que les taxons indigènes, sont les suivants :

- taxon menacé dans la région ;
- taxon protégé à l'échelle régionale ;
- taxon déterminant pour la constitution de ZNIEFF dans la région.

Les données propres à chacun de ces critères sont extraites du *Catalogue de la flore d'Île-de-France 2020* (CBNBP, 2020b).

➤ Espèces exotiques envahissantes

Au cours des prospections réalisées sur le site, quelques taxons exotiques envahissants ont été inventoriés. Ils sont intégrés dans ce travail dans les taxons à enjeux pour les menaces potentielles qu'ils représentent pour la flore et les végétations du site. Leur cotation d'implantation à l'échelle régionale se base sur la *Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Île-de-France* (Wegnez, 2018).

2.3.2. Végétations à enjeux

Au regard des résultats obtenus, une végétation est considérée comme patrimoniale si elle répond à l'un des deux critères suivants :

- être d'intérêt communautaire (Bensettiti *et al.*, 2002, 2005) ;
- être déterminante pour la constitution de ZNIEFF en Île-de-France (Filoche *et al.*, 2016).

3. Résultats

3.1. Bilan floristique

3.1.1. Synthèse des données

La liste complète des 280 taxons répertoriés sur le site est présentée dans le tableau 1. Elle est issue de la synthèse des inventaires floristiques et phytosociologiques réalisés à partir de l'année 2000 jusqu'à la présente étude, et extraite de la base de données Flora du CBNBP. En 2020, 18 relevés floristiques ont été effectués. Le lecteur peut se référer au premier travail du CBNBP réalisé sur ce site (Perriat, 2007) pour consulter les taxons cités du marais sur la période antérieure à 1981 jusqu'à l'année 2000. En effet, il rend compte de la présence de nombreuses espèces à fort intérêt patrimonial pour l'Île-de-France qui sont actuellement menacées voire disparues de la région. Parmi elles, des éléments typiques des marais de transition et gouilles des tourbières (*Rhynchosporion albae* et *Caricion lasiocarpae*) étaient signalés jadis comme *Carex lasiocarpa*, *Drosera rotundifolia*, *Drosera longifolia*, *Eriophorum gracile*, *Eriophorum latifolium*... ces trois dernières ayant aujourd'hui disparu de la région.

Au sein du tableau 1 sont précisés l'indigénat de chaque taxon, sa rareté en Île-de-France (Rareté ÎdF), son inscription ou non à la liste des taxons déterminants pour la constitution de ZNIEFF dans la région (ZNIEFF ÎdF), son éventuelle protection régionale (Protection ÎdF), son statut de menace sur la liste rouge régionale (Liste rouge ÎdF) et les catégories d'implantation des espèces exotiques envahissantes en Île-de-France (EEE ÎdF). Toutes ces données sont issues du *Catalogue de la flore d'Île-de-France 2020* (CBNBP, 2020b) et du travail *Les Characées d'Île-de-France : bilan des connaissances et premier essai d'atlas. Version 1.0.* (Fernez et Ferreira, 2019). L'année de la dernière observation de chaque taxon sur le site (Dernière obs.) est également précisée. Les taxons déterminants pour la constitution de ZNIEFF en Île-de-France sont surlignés en orange. Le taxon menacé est écrit en gras et rouge et les taxons protégés à l'échelle régionale en gras et bleu.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté ÎdF	ZNIEFF ÎdF	Protection ÎdF	Liste rouge ÎdF	EEE ÎdF	Dernière obs.
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore, Grand Érable	Eurynaturalisé	CCC	.	.	NE	.	2020
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Adoxa moschatellina</i> L., 1753	Moschatelline, Adoxe musquée	Indigène	AC	.	.	LC	.	2020
<i>Agrostis gigantea</i> Roth, 1788	Agrostide géant, Fiorin	Indigène	AC	.	.	LC	.	2014
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampante, Consyre moyenne	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L., 1753	Grand plantain d'eau, Plantain d'eau commun	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire, Herbe aux aulx	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux, Verne	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Ammi majus</i> L., 1753	Ammi élevé, Grand ammi	Eurynaturalisé	AR	.	.	LC	.	2020
<i>Angelica sylvestris</i> L., 1753	Angélique sauvage, Angélique sylvestre, Impéatoire sauvage	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois, Persil des bois	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Apera spica-venti</i> (L.) P.Beauv., 1812	Jouet-du-Vent	Indigène	C	.	.	LC	.	2005
<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane, Bardane commune	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800	Bardane à petites têtes, Bardane à petits capitules	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Argentina anserina</i> (L.) Rydb., 1899	Potentille des oies	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Ray-grass français	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune, Herbe de feu	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Arum maculatum</i> L., 1753	Gouet tacheté, Chandelle	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2005
<i>Astragalus glycyphyllos</i> L., 1753	Réglisse sauvage, Astragale à feuilles de Réglisse	Indigène	AC	.	.	LC	.	2020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté îdF	ZNIEFF îdF	Protection îdF	Liste rouge îdF	EEE îdF	Dernière obs.
<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth, 1799	Fougère femelle, Polypode femelle	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Atriplex patula</i> L., 1753	Arroche étalée	Indigène	C	.	.	LC	.	2005
<i>Barbarea vulgaris</i> W.T.Aiton, 1812	Barbarée commune, Herbe de sainte Barbe	Indigène	CC	.	.	LC	.	2005
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2005
<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	Bouleau verruqueux	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Betula pubescens</i> Ehrh., 1791	Bouleau blanc, Bouleau pubescent	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois, Brome des bois	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Bromopsis inermis</i> (Leyss.) Holub, 1973	Brome sans arêtes	Eurynaturalisé	AR	.	.	NE	Potentielle implantée	2005
<i>Bromus commutatus</i> Schrad., 1806	Brome variable, Brome confondu	Indigène	AR	.	.	LC	.	2020
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Bryonia cretica</i> L., 1753	Racine-vierge	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons	Eurynaturalisé	C	.	.	NE	Potentielle implantée	2005
<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth, 1788	Calamagrostide épigéios, Roseau des bois	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Callitriche obtusangula</i> Le Gall, 1852	Callitriche à angles obtus	Indigène	AR	.	.	LC	.	2005
<i>Caltha palustris</i> L., 1753	Populage des marais, Sarbouillotte	Indigène	AC	.	.	LC	.	2020
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée, Cresson de muraille	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2005
<i>Cardamine pratensis</i> L., 1753	Cardamine des prés, Cresson des prés	Indigène	C	.	.	LC	.	2005
<i>Carex acutiformis</i> Ehrh., 1789	Laïche des marais, Laïche fausse, Laïche aiguë, Laïche fausse Laïche aiguë	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Carex elata</i> All., 1785	Laïche raide, Laïche élevée	Indigène	AR	.	.	LC	.	2020
<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	Laïche glauque, Langue-de-pic	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Carex lepidocarpa</i> Tausch, 1834	Laïche écailleuse	Indigène	RR	X	.	NE	.	2020
<i>Carex otrubae</i> (Groupe)	Laïche cuivrée (Groupe)	Indigène	.	.	.	NE	.	2020
<i>Carex panicea</i> L., 1753	Laïche millet, Faux Fenouil	Indigène	R	X	.	LC	.	2020
<i>Carex paniculata</i> L., 1755	Laïche paniculée	Indigène	AR	.	.	LC	.	2020
<i>Carex pendula</i> Huds., 1762	Laïche à épis pendants, Laïche pendante	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Carex pseudocyperus</i> L., 1753	Laïche faux-souchet	Indigène	AC	.	.	LC	.	2020
<i>Carex riparia</i> Curtis, 1783	Laïche des rives	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Carex sylvatica</i> Huds., 1762	Laïche des bois	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Carex viridula</i> Michx., 1803	Laïche tardive, Carex tardif	Indigène	R	.	.	LC	.	2020
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme, Charmille	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Centaurea decipiens</i> Thuill., 1799	Centauree de Debeaux	Indigène	CC	.	.	LC	.	2005
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céraïste commune	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2005

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté îdF	ZNIEFF îdF	Protection îdF	Liste rouge îdF	EEE îdF	Dernière obs.
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céraiste aggloméré	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2005
<i>Chaerophyllum temulum</i> L., 1753	Chérophylle penché, Couquet	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2005
<i>Chara contraria</i> A.Braun ex Kütz., 1845	Charagne inversée	Indigène	RR	.	.	NE	.	2020
<i>Chara globularis</i> J.L.Thuiller, 1799	Charagne fragile	Indigène	R	.	.	NE	.	2020
<i>Chara hispida</i> L., 1753	Grande charagne	Indigène	RR	.	.	NE	.	2010
<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Grande chélidoine, Herbe à la verrue, Éclaire	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2005
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc, Senousse	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Circaea lutetiana</i> L., 1753	Circée de Paris, Circée commune	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Cirsium oleraceum</i> (L.) Scop., 1769	Cirse des maraicher, Chardon des potagers	Indigène	AC	.	.	LC	.	2020
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des marais, Bâton du Diable	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Cladium mariscus</i> (L.) Pohl, 1809	Marisque, Cladium des marais	Indigène	RR	X	.	NT	.	2020
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs, Vrillée	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2005
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liset, Liseron des haies	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Cornus mas</i> L., 1753	Cornouiller mâle, Cornouiller sauvage	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier, Avelinier	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC., 1825	Aubépine à deux styles	Indigène	C	.	.	LC	.	2005
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Crepis setosa</i> Haller f., 1797	Crépide hérissée	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Cymbalaria muralis</i> G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1800	Cymbalaire, Ruine de Rome, Cymbalaire des murs	Indigène	CC	.	.	LC	.	2003
<i>Cyperus fuscus</i> L., 1753	Souchet brun	Indigène	R	.	.	LC	.	2005
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Dactylorhiza praetermissa</i> (Druce) Soó, 1962	Orchis négligé, Orchis oublié	Indigène	R	X	X	NT	.	2012
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cabaret des oiseaux, Cardère à foulon, Cardère sauvage	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Dipsacus pilosus</i> L., 1753	Cardère poilu, Verge à pasteur	Indigène	AR	.	.	LC	.	2020
<i>Dryopteris affinis</i> (Lowe) Fraser-Jenk., 1979	Dryoptéris écailleux, Fausse Fougère mâle	Indigène	AR	.	.	LC	.	2020
<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P.Fuchs, 1959	Dryoptéris des chartreux, Fougère spinuleuse	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté îdF	ZNIEFF îdF	Protection îdF	Liste rouge îdF	EEE îdF	Dernière obs.
<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune, Vipérine vulgaire	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Elymus caninus</i> (L.) L., 1755	Froment des haies	Indigène	AC	.	.	LC	.	2020
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun, Chiendent rampant	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2005
<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Épilobe hérissé, Épilobe hirsute	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb., 1771	Épilobe à petites fleurs	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2005
<i>Epilobium tetragonum</i> L., 1753	Épilobe à tige carrée, Épilobe à quatre angles	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz, 1769	Épipactis à larges feuilles, Elléborine à larges feuilles	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs, Queue-de-renard	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Equisetum palustre</i> L., 1753	Prêle des marais	Indigène	AC	.	.	LC	.	2020
<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh., 1783	Grande prêle	Indigène	AR	.	.	LC	.	2005
<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	Vergerette de Barcelone	Eurynaturalisé	C	.	.	NE	Potentielle implantée	2005
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Bonnet-d'évêque	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753	Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) Á.Löve, 1970	Renouée liseron, Faux-liseron	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire à bulbilles	Indigène	CC	.	.	LC	.	2005
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	Reine des prés, Spirée Ulmaire	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier sauvage, Fraisier des bois	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Frangula alnus</i> Mill., 1768	Bourgène	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Galeopsis tetrahit</i> L., 1753	Galéopsis tétrahit, Ortie royale	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Galium album</i> Mill., 1768	Gaillet dressé	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2005
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Galium palustre</i> L., 1753	Gaillet des marais	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Galium uliginosum</i> L., 1753	Gaillet aquatique, Gaillet fangeux	Indigène	AR	.	.	LC	.	2020
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2005
<i>Geranium pusillum</i> L., 1759	Géranium fluet, Géranium à tiges grêles	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2005
<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm.f., 1759	Géranium des Pyrénées	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Glyceria notata</i> Chevall., 1827	Glycérie pliée	Indigène	AR	.	.	LC	.	2020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté îdF	ZNIEFF îdF	Protection îdF	Liste rouge îdF	EEE îdF	Dernière obs.
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	Ache nodiflore	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon grimpant	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Hydrocotyle vulgaris</i> L., 1753	Écuelle d'eau, Herbe aux Patagons	Indigène	R	X	.	LC	.	2020
<i>Hypericum hirsutum</i> L., 1753	Millepertuis velu, Millepertuis hérissé	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2005
<i>Hypericum tetrapterum</i> Fr., 1823	Millepertuis à quatre ailes, Millepertuis à quatre angles	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Inula conyza</i> DC., 1836	Inule conyze, Inule squarreuse	Indigène	C	.	.	LC	.	2005
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris faux acore, Iris des marais	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Herbe de saint Jacques	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer commun, Calottier	Eurynaturalisé	CC	.	.	NE	.	2020
<i>Juncus articulatus</i> L., 1753	Jonc à fruits luisants, Jonc à fruits brillants	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Juncus bufonius</i> L., 1753	Jonc des crapauds	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars, Jonc diffus	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Juncus subnodulosus</i> Schrank, 1789	Jonc à tépales obtus, Jonc à fleurs obtuses	Indigène	R	X	.	LC	.	2020
<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	Jonc grêle, Jonc fin	Eurynaturalisé	CC	.	.	NE	.	2020
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scariote, Escarole	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Lamium album</i> L., 1753	Lamier blanc, Ortie blanche, Ortie morte	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune, Graceline	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Lemna minor</i> L., 1753	Petite lentille d'eau	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	Lentille d'eau minuscule	Eurynaturalisé	AR	.	.	NE	Avérée implantée	2020
<i>Lemna trisulca</i> L., 1753	Lentille d'eau à trois sillons	Indigène	AR	.	.	LC	.	2020
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troëne, Raisin de chien	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois, Cranquillier	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2005
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav., 1793	Lotus des marais, Lotier des marais	Indigène	C	.	.	LC	.	2005
<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	Lycophe d'Europe, Chanvre d'eau	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Lysimachia nummularia</i> L., 1753	Lysimaque nummulaire, Herbe aux écus	Indigène	CC	.	.	LC	.	2005
<i>Lysimachia vulgaris</i> L., 1753	Lysimaque commune, Lysimaque vulgaire	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté îdF	ZNIEFF îdF	Protection îdF	Liste rouge îdF	EEE îdF	Dernière obs.
<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune, Salicaire pourpre	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sauvage, Mauve sylvestre, Grande mauve	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée	Indigène	CC	.	.	LC	.	2005
<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	Menthe aquatique	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Mentha spicata</i> L., 1753	Menthe en épi, Menthe verte	Subspontané	.	.	.	NE	.	2005
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes	Indigène	CC	.	.	LC	.	2005
<i>Mercurialis annua</i> L., 1753	Mercuriale annuelle, Vignette	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Mercurialis perennis</i> L., 1753	Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Moehringia trinervia</i> (L.) Clairv., 1811	Sabline à trois nervures, Moehringie à trois nervures	Indigène	CC	.	.	LC	.	2005
<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench, 1794	Molinie bleue	Indigène	AC	.	.	LC	.	2020
<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2010
<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel, 1814	Myosotis rameux	Indigène	C	.	.	LC	.	2005
<i>Myosotis scorpioides</i> L., 1753	Myosotis des marais, Myosotis faux Scorpion	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Myosoton aquaticum</i> (L.) Moench, 1794	Stellaire aquatique, Céraiste d'eau	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Nasturtium officinale</i> W.T.Aiton, 1812	Cresson des fontaines	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Neottia nidus-avis</i> (L.) Rich., 1817	Néottie nid d'oiseau, Herbe aux vers	Indigène	AC	.	.	LC	.	2005
<i>Neottia ovata</i> (L.) Bluff & Fingerh., 1837	Grande Listère	Indigène	CC	.	.	LC	.	2005
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Paris quadrifolia</i> L., 1753	Parisette à quatre feuilles, Étrangle loup	Indigène	AC	.	.	LC	.	2020
<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panais cultivé, Pastinacier	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Persicaria amphibia</i> (L.) Gray, 1821	Persicaire flottante	Indigène	CC	.	.	LC	.	2005
<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821	Renouée Persicaire	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Phalaris arundinacea</i> L., 1753	Baldingère faux-roseau, Fromenteau	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Phleum pratense</i> L., 1753	Fléole des prés	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau, Roseau commun, Roseau à balais	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Picea abies</i> (L.) H.Karst., 1881	Épicéa commun, Sérente	Planté/cultivé	.	.	.	NE	.	2020
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride éperviaire, Herbe aux vermisses	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Pilosella aurantiaca</i> (L.) F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Épervière orangée	Subspontané	.	.	.	NE	.	2014
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Rchb., 1828	Orchis vert, Orchis verdâtre, Platanthère à fleurs verdâtres	Indigène	C	.	.	LC	.	2020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté îdF	ZNIEFF îdF	Protection îdF	Liste rouge îdF	EEE îdF	Dernière obs.
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Poa nemoralis</i> L., 1753	Pâturin des bois, Pâturin des forêts	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All., 1785	Sceau de Salomon multiflore, Polygonate multiflore	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux, Renouée Traînasse	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Populus alba</i> L., 1753	Peuplier blanc	Eurynaturalisé	C	.	.	NE	.	2020
<i>Populus nigra</i> L., 1753	Peuplier commun noir, Peuplier noir	Indigène	AC	.	.	DD	.	2010
<i>Populus tremula</i> L., 1753	Peuplier Tremble	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Populus x canadensis</i> Moench, 1785	Peuplier du Canada, Peuplier hybride euraméricain	Planté/cultivé	.	.	.	NE	.	2020
<i>Populus x canescens</i> (Aiton) Sm., 1804	Peuplier grisard, Peuplier gris de l'Oise	Eurynaturalisé	C?	.	.	NE	.	2020
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Raeusch., 1797	Potentille tormentille	Indigène	AC	.	.	LC	.	2020
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Primula elatior</i> (L.) Hill, 1765	Primevère élevée, Coucou des bois	Indigène	C	.	.	LC	.	2005
<i>Primula veris</i> L., 1753	Coucou, Primevère officinale, Brérelle	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Brunelle commune, Herbe au charpentier	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Merisier vrai, Cerisier des bois	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Épine noire, Prunellier, Pelossier	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh., 1800	Pulicaire dysentérique	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Quercus petraea</i> Liebl., 1784	Chêne sessile, Chêne rouvre, Chêne à trochets	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2005
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Bouton d'or, Pied-de-coq, Renoncule âcre	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2005
<i>Ranunculus acris</i> subsp. <i>friesianus</i> (Jord.) Syme, 1863	Renoncule âcre, Renoncule de Fries	Indigène	CCC ?	.	.	NE	.	2005
<i>Ranunculus auricomus</i> L., 1753	Renoncule à tête d'or, Renoncule Tête-d'or	Indigène	C	.	.	LC	.	2005
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Ranunculus sceleratus</i> L., 1753	Renoncule scélérate, Renoncule à feuilles de céleri	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon	Eurynaturalisé	CC	.	.	NE	Avérée implantée	2020
<i>Rhamnus cathartica</i> L., 1753	Nerprun purgatif	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Ribes rubrum</i> L., 1753	Groseillier rouge, Groseillier à grappes	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Ribes uva-crispa</i> L., 1753	Groseillier à maquereaux	Indigène	AC	.	.	LC	.	2020
<i>Rosa arvensis</i> Huds., 1762	Rosier des champs, Rosier rampant	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2005
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies	Indigène	C?	.	.	LC	.	2020
<i>Rubus caesius</i> L., 1753	Rosier bleue, Ronce à fruits bleus, Ronce bleue	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Rubus fruticosus</i> agg. (Groupe)	Ronce commune (Groupe)	Indigène	.	.	.	NE	.	2020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté îdF	ZNIEFF îdF	Protection îdF	Liste rouge îdF	EEE îdF	Dernière obs.
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray, 1770	Patience agglomérée, Oseille agglomérée	Indigène	CC	.	.	LC	.	2005
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Patience crépue, Oseille crépue	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2005
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses, Patience sauvage	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Rumex sanguineus</i> L., 1753	Patience sanguine	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Rumex x pratensis</i> Mert. & W.D.J.Koch, 1826	Oseille des champs, Rumex des prés	Indigène	AR?	.	.	NA	.	2005
<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc, Saule commun	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Salix atrocinerea</i> Brot., 1804	Saule à feuilles d'Olivier	Indigène	AC	.	.	LC	.	2005
<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault, Saule des chèvres	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Sambucus ebulus</i> L., 1753	Sureau yèble, Herbe à l'aveugle	Indigène	CC	.	.	LC	.	2005
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir, Sampéquier	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Samolus valerandi</i> L., 1753	Samole de Valerand, Mouron d'eau	Indigène	R	X	.	NT	.	2020
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque Roseau	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Schedonorus giganteus</i> (L.) Holub, 1998	Fétuque géante	Indigène	C	.	.	LC	.	2005
<i>Schoenus nigricans</i> L., 1753	Choin noirâtre	Indigène	RRR	X	.	VU	.	2020
<i>Scirpus sylvaticus</i> L., 1753	Scirpe des bois, Scirpe des forêts	Indigène	AC	.	.	LC	.	2020
<i>Scrophularia auriculata</i> L., 1753	Scrofulaire aquatique, Scrofulaire de Balbis	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Scrophularia nodosa</i> L., 1753	Scrophulaire noueuse	Indigène	CC	.	.	LC	.	2005
<i>Scutellaria galericulata</i> L., 1753	Scutellaire casquée, Scutellaire à casque	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Silene dioica</i> (L.) Clairv., 1811	Compagnon rouge, Robinet rouge	Indigène	R	.	.	LC	.	2005
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Compagnon blanc, Silène à feuilles larges	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé, Tapotte	Indigène	CC	.	.	LC	.	2005
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Douce-amère, Bronde	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Solanum nigrum</i> L., 1753	Morelle noire	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2005
<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	Solidage du Canada, Gerbe-d'or	Eurynaturalisé	C	.	.	NE	Avérée implantée	2020
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron rude, Laiteron piquant	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Sonchus palustris</i> L., 1753	Laiteron des marais	Indigène	R	.	.	LC	.	2020
<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz, 1763	Alisier des bois, Alisier torminal, Alouchier	Indigène	C	.	.	LC	.	2005
<i>Sparganium erectum</i> L., 1753	Rubaniè dressé, Ruban-d'eau	Indigène	C	.	.	LC	.	2005
<i>Stachys sylvatica</i> L., 1753	Épiaire des bois, Ortie à crapauds	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Mouron des oiseaux, Morgeline	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2005
<i>Symphotrichum lanceolatum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	Aster lancéolé	Eurynaturalisé	AR	.	.	NE	Avérée implantée	2005
<i>Symphytum officinale</i> L., 1753	Grande consoude	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Rareté îdF	ZNIEFF îdF	Protection îdF	Liste rouge îdF	EEE îdF	Dernière obs.
<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	Tanaisie commune, Sent-bon	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Taraxacum ruderalia</i> (Groupe)	Pissenlit (Groupe)	Indigène	.	.	.	NE	.	2020
<i>Thalictrum flavum</i> L., 1753	Pigamon jaune, Pigamon noircissant	Indigène	AR	.	.	LC	.	2005
<i>Thelypteris palustris</i> Schott, 1834	Fougère des marais, Thélyptéris des marais, Théliptéris des marécages	Indigène	R	X	X	LC	.	2020
<i>Tilia platyphyllos</i> Scop., 1771	Tilleul à grandes feuilles	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link, 1821	Torilis des champs	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Tragopogon pratensis</i> L., 1753	Salsifis des prés	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Tripleurospermum inodorum</i> (L.) Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Tussilago farfara</i> L., 1753	Tussilage, Pas-d'âne, Herbe de saint Quirin	Indigène	CC	.	.	LC	.	2005
<i>Typha latifolia</i> L., 1753	Massette à larges feuilles	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Ulmus glabra</i> Huds., 1762	Orme glabre	Indigène	AC	.	.	LC	.	2005
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Petit orme, Orme cilié	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Valeriana officinalis</i> L., 1753	Valériane officinale, Valériane des collines	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr., 1821	Mache doucette, Mache	Indigène	CC	.	.	LC	.	2005
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L., 1753	Mouron aquatique, Mouron d'eau	Indigène	AC	.	.	LC	.	2020
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs, Velvete sauvage	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2005
<i>Veronica beccabunga</i> L., 1753	Cresson de cheval, Véronique des ruisseaux	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit chêne, Fausse Germandrée	Indigène	CCC	.	.	LC	.	2020
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	Eurynaturalisé	CCC	.	.	NE	.	2020
<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	Viorne manciennne	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Viburnum opulus</i> L., 1753	Viorne obier, Viorne aquatique	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée, Poisette	Eurynaturalisé	CCC	.	.	NE	.	2005
<i>Vinca minor</i> L., 1753	Petite pervenche, Violette de serpent	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Viola arvensis</i> Murray, 1770	Pensée des champs	Indigène	CC	.	.	LC	.	2005
<i>Viola hirta</i> L., 1753	Violette hérissée	Indigène	C	.	.	LC	.	2020
<i>Viola riviniana</i> Rchb., 1823	Violette de Rivinus, Violette de rivin	Indigène	CC	.	.	LC	.	2005
<i>Viscum album</i> L., 1753	Gui des feuillus	Indigène	CC	.	.	LC	.	2020

Tableau 1 : liste complète des taxons inventoriés - hors Bryophytes - au Marais du Rabuais entre 2000 et 2020

Parmi les 280 taxons connus du site depuis l'année 2000 jusqu'à aujourd'hui, 261 sont indigènes (93 % de l'ensemble des taxons), 15 sont naturalisés (5 % de l'ensemble des taxons), deux sont plantés ou cultivés et deux autres sont spontanés (1 % de l'ensemble des taxons pour chacune de ces deux catégories) (Figure 3). Ces chiffres montrent la très bonne naturalité des cortèges floristiques du site, en dépit de la présence de quelques espèces exotiques envahissantes à surveiller très localement.

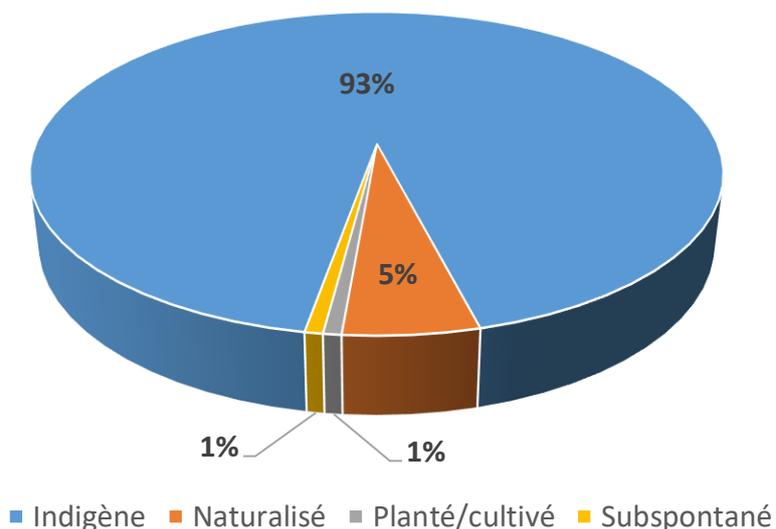


Figure 3 : répartition des taxons observés sur le site depuis 2000 en fonction de leur statut d'indigénat francilien

Parmi les 261 taxons indigènes observés sur le site depuis 2000, plus de 87 % d'entre eux sont assez communs à extrêmement communs en Île-de-France, tandis que 10 % de ces taxons sont assez rares à extrêmement rares dans la région. La figure 4 fait état de la répartition du statut de rareté de ces taxons indigènes en Île-de-France. Précisons que les deux dernières catégories du tableau (« AR?/C?/CCC? » et « Non défini ») regroupent soit des hybrides soit des groupes d'espèces pour lesquels un statut de rareté ne peut être attribué.

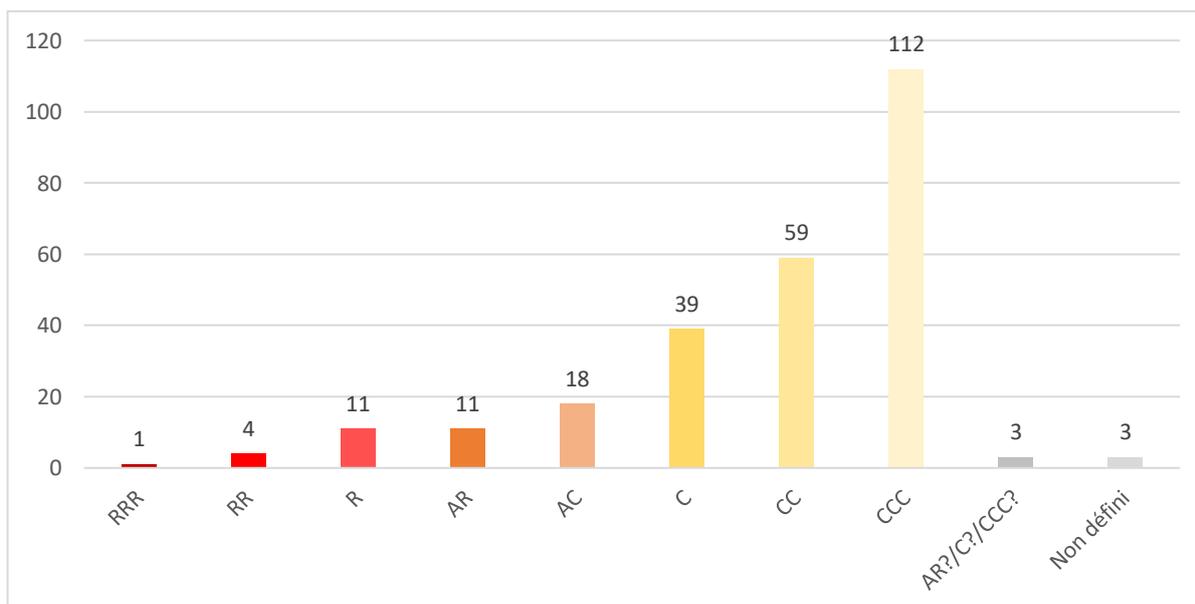


Figure 4 : répartition des taxons indigènes observés sur le site entre 2000 et 2020 par catégorie de rareté en Île-de-France

3.1.2. Taxons à enjeux

Rappelons que dans le cadre de cette étude, un taxon considéré comme patrimonial est soit menacé en Île-de-France, soit protégé à l'échelle régionale, soit déterminant pour la constitution de ZNIEFF dans la région. Neuf taxons sont concernés par ces critères au sein du Marais du Rabuais (Tableau 2). Parmi eux, seul un taxon n'a pas fait l'objet d'une nouvelle observation lors de notre passage en 2020. Il s'agit de *Dactylorhiza praetermissa*, signalé du site pour la dernière fois en 2012. Cette espèce présente un optimum de développement durant les mois de juin et de juillet. Nos passages ayant été effectués à la fin du mois de juin, c'est-à-dire en période optimale d'observation de l'espèce, deux hypothèses peuvent donc être posées : soit l'espèce est passée inaperçue, soit elle a temporairement disparu à la suite de la fermeture du milieu.

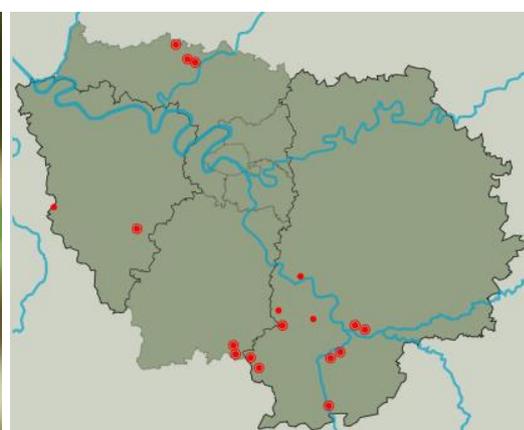
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Liste rouge ÎdF	Protection ÎdF	ZNIEFF ÎdF	Rareté ÎdF	Dernière obs.
<i>Schoenus nigricans</i> L., 1753	Choin noirâtre	VU	.	X	RRR	2020
<i>Dactylorhiza praetermissa</i> (Druce) Soó, 1962	Orchis négligé	NT	PR	X	R	2012
<i>Thelypteris palustris</i> Schott, 1834	Fougère des marais	LC	PR	X	R	2020
<i>Cladium mariscus</i> (L.) Pohl, 1809	Marisque	NT	.	X	RR	2020
<i>Carex lepidocarpa</i> Tausch, 1834	Laïche écaïlleuse	NE	.	X	RR	2020
<i>Samolus valerandi</i> L., 1753	Samole de Valerand	NT	.	X	R	2020
<i>Carex panicea</i> L., 1753	Laïche millet	LC	.	X	R	2020
<i>Hydrocotyle vulgaris</i> L., 1753	Écuelle d'eau	LC	.	X	R	2020
<i>Juncus subnodulosus</i> Schrank, 1789	Jonc à tépales obtus	LC	.	X	R	2020

Tableau 2 : liste des taxons patrimoniaux observés entre 2000 et 2020 au Marais du Rabuais

Un paragraphe synthétique est proposé pour ces espèces à enjeux sur le site. Les cartes associées à ces synthèses sont centrées sur la région Île-de-France et non sur le département du Val-d'Oise pour que le lecteur ait une vision élargie de la répartition de l'espèce et de la potentielle responsabilité du département sur chacune d'elles. Sur ces cartes, les points de couleur rouge correspondent aux observations postérieures à 2000 et les cercles rouges, à celles antérieures à cette date. Pour plus de précisions sur chacun des taxons patrimoniaux, le lecteur peut se rapporter à l'*Atlas de la flore patrimoniale du Val-d'Oise* (Perriat et al., 2015). La figure 5 localise les observations de 2020 sur le site.

✓ Choin noirâtre (*Schoenus nigricans* L., 1753)

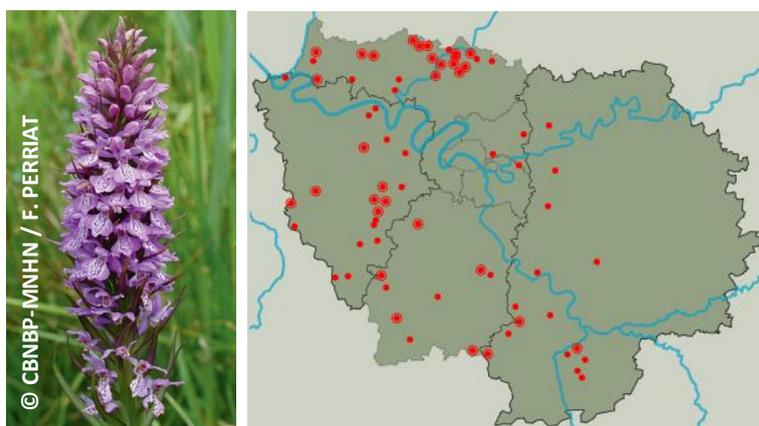
Liste rouge ÎdF	Protection ÎdF	ZNIEFF ÎdF	Rareté ÎdF
VU	Non	Oui	RRR



Espèce des tourbières neutro-alcalines et des dépressions humides sur substrat argileux, le Choin noirâtre s'observe en Île-de-France essentiellement au sein des bas-marais alcalins de l'*Hydrocotylo vulgaris* - *Schoenion nigricantis* et des vides de cladiaies (*Cladietum marisci*). Quelques stations de l'espèce subsistent dans la région, principalement en son sud, dans le département de la Seine-et-Marne et de façon plus éparse ailleurs. Une petite station (moins de dix individus) a été observée au sud du site, en bordure d'une cladiaie.

✓ **Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa* (Druce) Soó, 1962)**

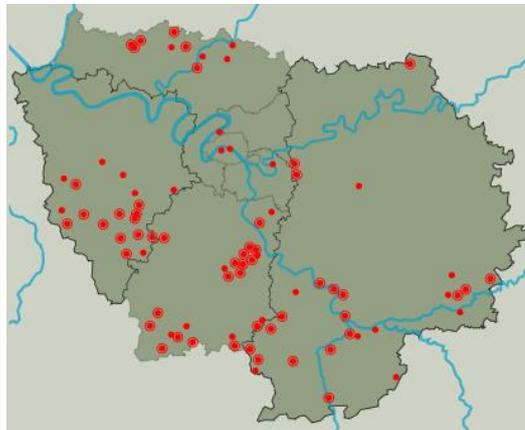
Liste rouge ÎdF	Protection ÎdF	ZNIEFF ÎdF	Rareté ÎdF
NT	Oui	Oui	R



Il s'agit d'une espèce des milieux légèrement humides des substrats alcalins, aux exigences écologiques peu marquées qui s'observe dans la région au sein des bas-marais alcalins de l'*Hydrocotylo vulgaris* - *Schoenion nigricantis* et des prairies à Molinie sur calcaires du *Molinion caeruleae*. En Île-de-France, elle est actuellement répartie surtout à l'ouest jusqu'aux marges du plateau de Brie et la vallée du Loing, elle est complètement absente au-delà. L'espèce n'a pas été observée lors de la campagne de 2020 sur le site, sa dernière mention au sein du marais remonte à 2012.

✓ Fougère des marais (*Thelypteris palustris* Schott, 1834)

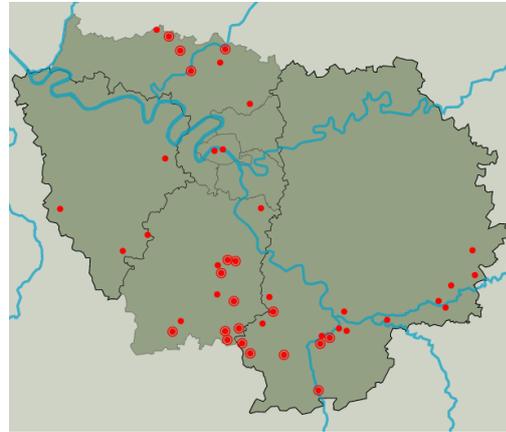
Liste rouge ÎdF	Protection ÎdF	ZNIEFF ÎdF	Rareté ÎdF
LC	Oui	Oui	R



Cette fougère de demi-ombre, s'observe sur des sols tourbeux ou organiques saturés. Elle affectionne principalement les saussaies (*Salicion cinereae*) et les aulnaies (*Alnion glutinosae*) marécageuses. En Île-de-France, elle est encore assez fréquente dans le massif forestier de Rambouillet et le Hurepoix, ainsi qu'au niveau de plusieurs vallées (Essonne, Juine et Loing principalement). Ailleurs, elle est plus dispersée. Au sein du marais, l'espèce forme de belles stations au sein des frênaies (*Fraxino excelsioris - Quercion robori*), au sud du site. En 2006, l'espèce se portait déjà bien dans ce secteur (Perriat, 2007).

✓ **Marisque (*Cladium mariscus* (L.) Pohl, 1809)**

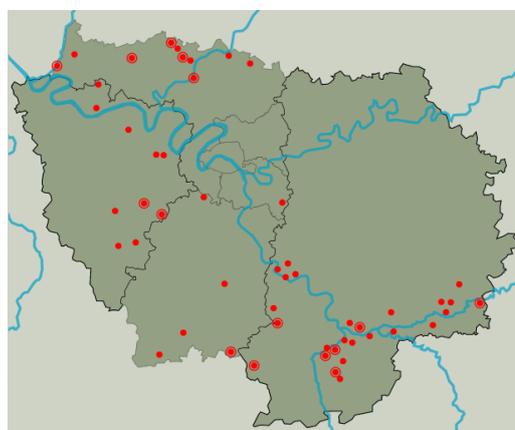
Liste rouge ÎdF	Protection ÎdF	ZNIEFF ÎdF	Rareté ÎdF
NT	Non	Oui	RR



Espèce des milieux humides à légèrement humides des substrats tourbeux alcalins moyennement riches en nutriments, qui se développe généralement au sein des bas-marais alcalins (*Hydrocotylo vulgaris* - *Schoenion nigricantis*), des magnocariçaies (*Magnocaricion elatae*) et au sein des vides des saussaies (*Salicion cinereae*) et des aulnaies marécageuses (*Alnion glutinosae*). En Île-de-France, l'espèce est actuellement présente dans le nord du Val-d'Oise, les vallées de l'Essonne et du Loing, et reste plus ponctuelle ailleurs. Sur le site, elle est localisée mais bien représentée dans ses stations. Elle a été observée au sein de cladiaies (*Cladietum mariscici*) et de quelques trouées au sein de saussaies marécageuses.

✓ **Laïche écailleuse (*Carex lepidocarpa* Tausch, 1834)**

Liste rouge ÎdF	Protection ÎdF	ZNIEFF ÎdF	Rareté ÎdF
NE	Non	Oui	RR

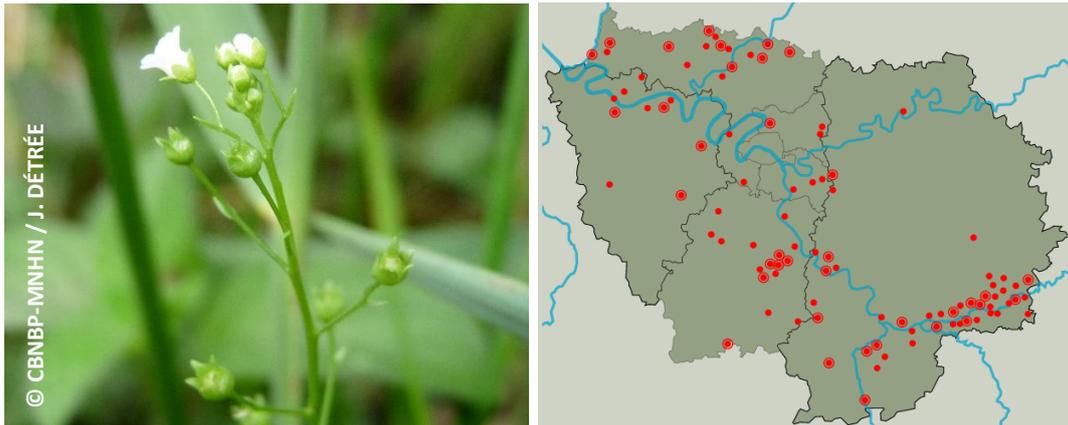


Laïche cespiteuse se développant préférentiellement sur des substrats alcalins. On la trouve de ce fait au sein des bas-marais alcalins (*Hydrocotylo vulgaris* - *Schoenion nigricantis*) et des magnocariçaies (*Magnocaricion elatae*) essentiellement. Dans la région, cette laïche est actuellement bien représentée en Bassée, dans le

Hurepoix et le nord du Val-d'Oise, dans le bassin de l'Oise. Sur le site, elle a été observée au sein de cladaies (*Cladietum marisici*) et de prairies à Molinie sur calcaires (*Molinion caeruleae*).

✓ **Samole de Valerand (*Samolus valerandi* L., 1753)**

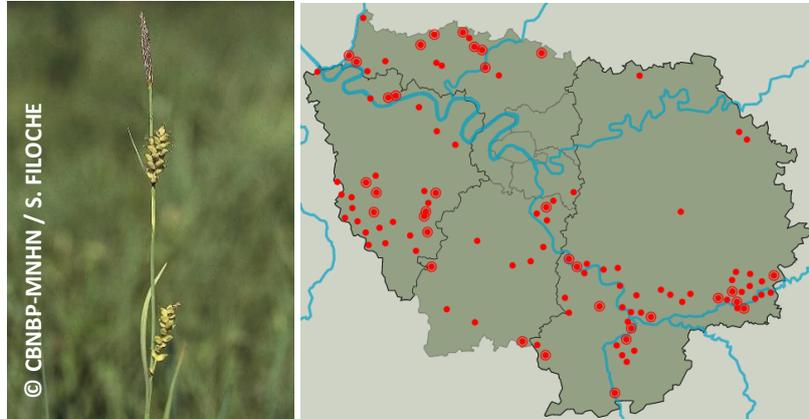
Liste rouge ÎdF	Protection ÎdF	ZNIEFF ÎdF	Rareté ÎdF
NT	Non	Oui	R



Espèce pionnière de petite taille des milieux humides et basiques, elle croît essentiellement au sein des bas-marais alcalins (*Hydrocotylo vulgaris* - *Schoenion nigricantis*), des gazons annuels des sols temporairement inondables et marneux (*Centaurio pulchelli* - *Blackstonion perfoliatae*) et des gazons des berges tourbeuses en eaux peu profondes (*Samolo valerandi* - *Baldellion ranunculoidis*). Dans la région, elle est actuellement bien représentée le long du couloir séquanien et dans le bassin de l'Oise, et reste plus dispersée ailleurs. Sur le marais, quelques individus (moins de dix) ont été observés au sein d'une zone légèrement dénudée de magnocariçaises (*Magnocaricion elatae*).

✓ **Laïche millet (*Carex panicea* L. 1753)**

Liste rouge ÎdF	Protection ÎdF	ZNIEFF ÎdF	Rareté ÎdF
LC	Non	Oui	R



Laïche stolonifère appréciant des substrats légèrement neutres et humides, pauvres à moyennement riches en nutriments des bas-marais alcalins de l'*Hydrocotylo vulgaris-Schoenion nigricantis* et des prairies à Molinie sur calcaires du *Molinion caeruleae* notamment. Les données contemporaines sont essentiellement localisées dans le sud de la région, en particulier au sein du massif de Rambouillet et de la Bassée. Ailleurs, l'espèce est plus disséminée. Sur le site, elle a été observée par individus dispersés au sein de la mosaïque de cladiaies (*Cladietum marisci*) et de mégaphorphaies méso-eutrophiles (*Cirsio oleracei - Sonchetum palustris*), ainsi qu'au sein d'une prairie humide à Orchis négligé et Molinie bleue (*Dactylorhiza praetermissae - Molinietum caeruleae*).

✓ **Écuelle d'eau (*Hydrocotyle vulgaris* L., 1753)**

Liste rouge ÎdF	Protection ÎdF	ZNIEFF ÎdF	Rareté ÎdF
LC	Non	Oui	R

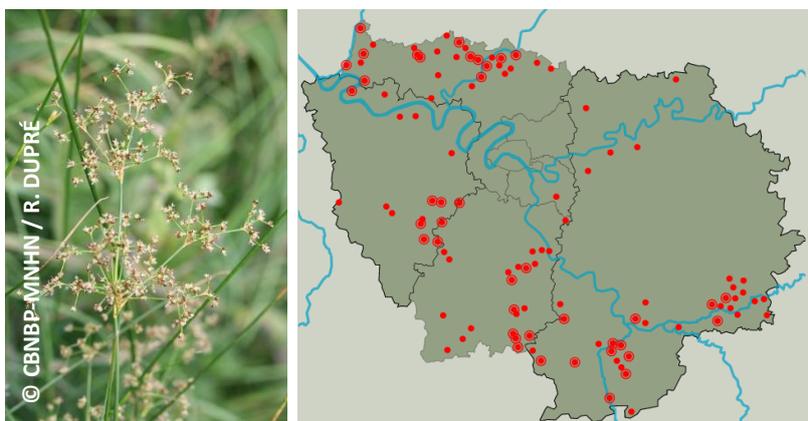


Espèce supportant une large amplitude de pH, appréciant les sols tourfeux et les sables organiques, en conditions pauvres à moyennement riches en nutriments. Elle s'observe notamment au sein des bas-marais alcalins (*Hydrocotylo vulgaris - Schoenion nigricantis*) et des gazons des berges tourbeuses en eaux peu profondes

(*Samolo valerandi* - *Baldellion ranunculoidis*). Assez fréquente au sein du massif de Rambouillet, elle s'observe actuellement sur une grande partie sud de la région francilienne et dans le Val-d'Oise. Elle reste plus dispersée ailleurs. Sur le site, l'Hydrocotyle a été trouvé au sein de bas-marais alcalins (*Hydrocotylo vulgaris* - *Schoenion nigricantis*) et d'une prairie humide à Orchis négligé et Molinie bleue (*Dactylorhizo praetermissae* - *Molinietum caeruleae*).

✓ **Jonc à tépales obtus (*Juncus subnodulosus* Schrank, 1789)**

Liste rouge ÎdF	Protection ÎdF	ZNIEFF ÎdF	Rareté ÎdF
LC	Non	Oui	R



Jonc se développant au sein de milieux moyennement humide, sur des substrats neutres à basiques et des sols moyennement riches en bases, s'observant notamment au sein des bas-marais alcalins (*Hydrocotylo vulgaris* - *Schoenion nigricantis*), des magnocariçaies (*Magnocaricion elatae*) et des prairies à Molinie sur calcaires (*Molinion caeruleae*). Actuellement bien présent dans le bassin de l'Oise au nord de la région, les buttes du Vexin, les vallées de Chevreuse, de l'Essonne et du Loing, et sur une partie de la Bassée, ailleurs l'espèce est plus disséminée. Sur le site, ce jonc peut former des stations bien étoffées et se développe au sein des cladiaies (*Cladietum marisci*), de mégaphorphaies méso-eutrophiles (*Cirsio oleracei* - *Sonchetum palustris*) et des prairies humides à Orchis négligé et Molinie bleue (*Dactylorhizo praetermissae* - *Molinietum caeruleae*).

Carte des taxons patrimoniaux du Marais du Rabuais

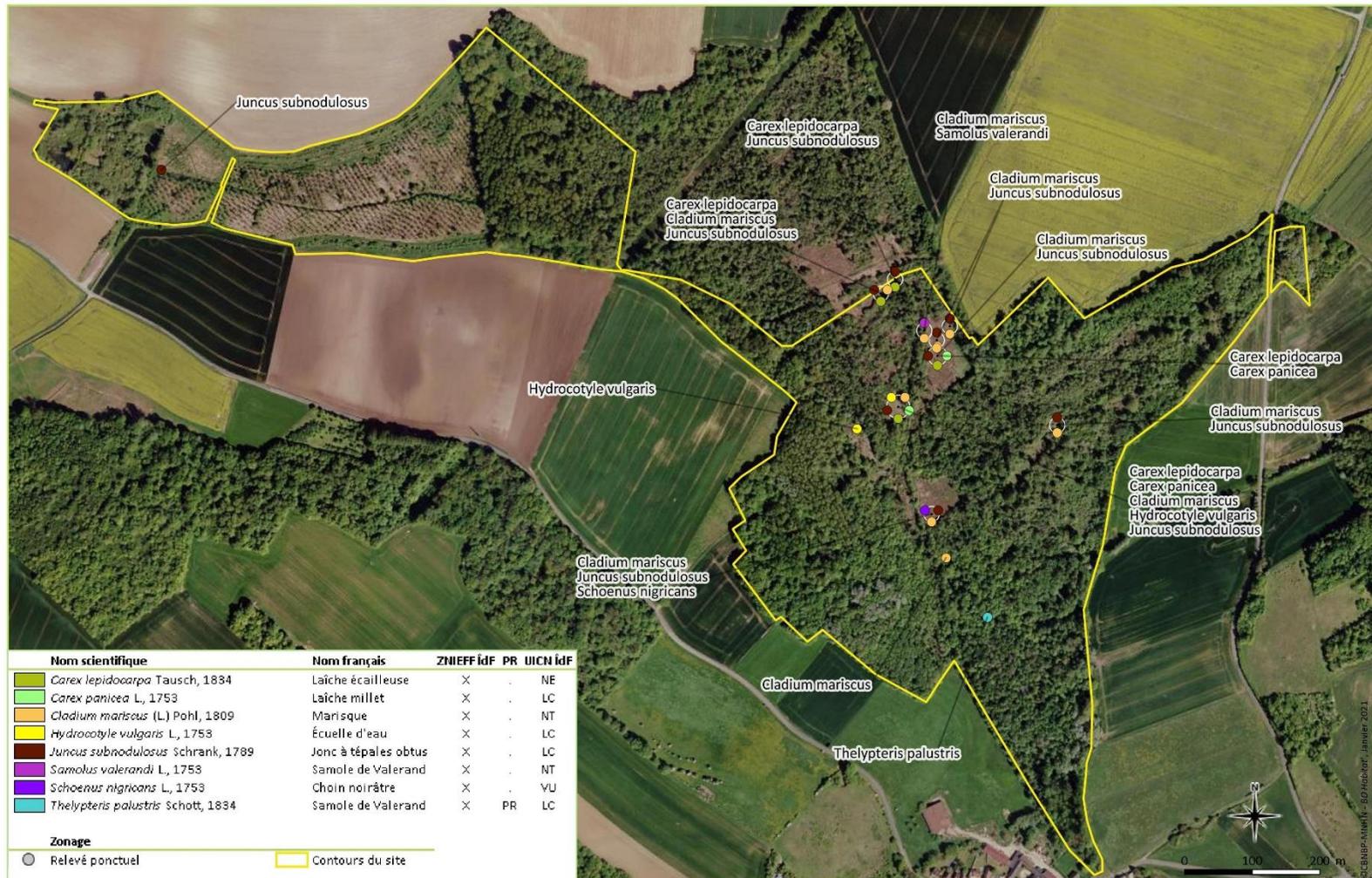


Figure 5 : carte des taxons patrimoniaux observés au Marais du Rabuais en 2020

3.1.3. Espèces exotiques envahissantes

Parmi les espèces inventoriées sur le site depuis l'année 2000, sept sont inscrites à la liste des plantes exotiques envahissantes de la région Île-de-France (Wegnez, 2018) et présentées dans le tableau 3 :

- **quatre espèces envahissantes avérées et largement implantées dans la région** : compte tenu de leur écologie, certaines d'entre elles pourraient bénéficier d'une lutte dirigée si cela s'avérait nécessaire, tout nouveau foyer de colonisation mérite ainsi d'être maîtrisé. Une surveillance de ces taxons est donc indispensable. Des actions ciblées pour limiter la progression de ces espèces peuvent ainsi être envisagées : des campagnes d'arrachage de l'Aster lancéolé et du Solidage géant peuvent être mises en place. Une coupe et un bâchage des pieds de Renouée du Japon et un ratissage des stations de Lentille d'eau minuscule les plus importantes peuvent être entrepris. Tous les produits issus de ces travaux doivent être exportés et traités à l'extérieur du site, au sein d'entreprises spécialisées.
- **trois espèces dont le caractère envahissant n'est pas encore avéré en Île-de-France** : un travail de retrait des individus d'Arbre à papillon avant fructification par dessouchage peut être mis en place avec export des individus hors sites pour un traitement au sein d'entreprises spécialisées. Des campagnes d'arrachage peuvent également être mises en place avant la montée en graines pour le Brome sans arêtes et la Vergerette de Barcelone. Dans ce cas aussi, un export des produits de coupe et d'arrachage vers l'extérieur du site est indispensable.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté ÎdF	EEE ÎdF	Dernière obs.
<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	Lentille d'eau minuscule	AR	Avérées implantées	2020
<i>Symphotrichum lanceolatum</i> (Willd.) G. L. Nesom, 1995	Aster lancéolé	AR		2005
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon	CC		2020
<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	Solidage du Canada	C		2020
<i>Bromopsis inermis</i> (Leyss.) Holub, 1973	Brome sans arêtes	AR	Potentielles implantées	2005
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Arbre à papillon	C		
<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	Vergerette de Barcelone	C		

Tableau 3 : espèces exotiques envahissantes issues des relevés réalisés entre 2000 et 2020 sur le site

3.2. Bilan des végétations

3.2.1. Synthèse sur les végétations du site d'étude

Lors de la campagne de terrain 2020, 21 relevés phytosociologiques ont été réalisés pour couvrir l'ensemble des grands types de milieux du site. Dans un souci d'homogénéité avec les rapports précédents réalisés par le CBNBP (Perriat et Ferreira, 2020a et 2020b ; par exemple), les végétations observées sur le site sont ordonnées et présentées par grand type de milieu selon la nomenclature CORINE biotopes (Tableau 4) et sont localisées sur la figure 6. Parmi les 31 végétations identifiées sur le site, 17 l'ont été au rang de l'alliance, 13 à celui de l'association et une au rang de classe, cette dernière ne présentant pas un cortège suffisamment typique pour descendre à un niveau de détermination syntaxonomique inférieur et donc plus précis. Ces syntaxons sont répartis en 13 classes et 17 ordres, l'ensemble du synsystème étant présenté en annexe 1. Du fait de la nature géologique et pédologique des sols sur lesquels repose le Marais du Rabuais, la grande majorité des végétations qui s'y développent relèvent des milieux aquatiques et humides. Huit grands types de milieux, au sens de la typologie CORINE biotopes, sont représentés sur le site. Les systèmes arbustifs et forestiers sont les plus recouvrant et représentent près de 70 % de la surface totale des végétations du site.

➤ **Végétations des zones en eau et herbiers aquatiques (environ 0,2 % de la surface totale)**

Ce milieu est caractérisé par des végétations qui se développent soit au sein de dépressions causées par l'homme (travaux de coupe récents lors de notre passage ayant engendrés des ornières temporairement en eau) soit au sein du ruisseau qui traverse le site du nord au sud.

➤ **Végétations des fourrés (environ 38 % de la surface totale)**

L'ensemble du site est en cours de fermeture, les fourrés, notamment ceux du *Salici cinereae* - *Rhamnion catharticae*, occupent une place importante sur l'ensemble du site : plus de 20 hectares, soit près de 40 % de la surface totale du site.

➤ **Végétations des prairies humides et mégaphorbiaies (environ 14% de la surface totale)**

Sont regroupés dans cette catégorie les ourlets humides, les mégaphorbiaies et les prairies humides. Ce sont les mégaphorbiaies qui dominent largement ce grand type de milieu avec environ 6 hectares de recouvrement.

➤ **Végétations des forêts ni riveraines ni marécageuses (environ 25 % de la surface totale)**

Essentiellement présentes sur la partie sud du marais à Arronville, ces forêts ne sont représentées que par une seule végétation de boisements frais (*Fraxino excelsioris* - *Quercion roboris*), qui occupe plus de 13 hectares.

➤ **Végétations des forêts riveraines et marécageuses (environ 5 % de la surface totale)**

Bien qu'il s'agisse de fourrés, seules les saussaies marécageuses du *Salicion cinereae* intègrent cette catégorie. Ces saussaies occupent une petite surface autour de l'étang à Berville, sur la partie ouest du site, et une surface plus importante sur le secteur d'Arronville.

➤ **Végétations des berges nues et végétations herbacées riveraines (environ 3 % de la surface totale)**

Sont regroupés dans cette catégorie les roselières et les peuplements de grandes laïches. Ces végétations sont disséminées à l'échelle du site, s'observent dans le lit du ruisseau qui traverse le site et sur ses berges, ou dans d'autres secteurs du site, à la faveur de la nature du substrat et de son engorgement.

➤ **Végétations des bas-marais, tourbières de transition et sources (environ 0,1 % de la surface totale)**

Les bas-marais alcalins sont devenus anecdotiques sur le site par rapport aux premiers inventaires du CBNBP au début des années 2000. La fermeture du milieu en est la cause majeure.

➤ **Végétations des cultures, prairies semées, friches et parcs (environ 3 % de la surface totale)**

Liées à l'activité de l'homme et aux perturbations engendrées sur les milieux (travaux liés à la populiculture essentiellement), les végétations qui intègrent cette catégorie s'observent au sud du site à Arronville et dans le secteur des peupleraies à Berville sur la partie ouest du marais.

Signalons également que d'autres habitats, parfois sans végétation semi-naturelle ou naturelle associée, ont été identifiés au sein du Marais du Rabuais. Ce site est en effet planté de peupliers, surtout sur la partie de Berville, mais aussi au sud du marais, à Arronville. Cette dernière peupleraie ayant subi des travaux de coupe quelques temps avant notre passage. Certains secteurs aquatiques (étang et certaines zones du ruisseau par exemple) sont également dépourvus de végétation, l'habitat est alors classé en « Eaux douces ». Ces habitats représentent environ six hectares sur le site (environ 11% de la surface totale).

Code CORINE biotopes	Nom français	Classe	Alliance	Association
Végétations des zones en eau et herbiers aquatiques				
22.411	Couvertures de Lemnacées	<i>Lemnetea minoris</i>	<i>Lemnion minoris</i>	-
22.441	Tapis de Chara	<i>Charetea fragilis</i>	<i>Charion fragilis</i>	<i>Charetum contrariae</i>
Végétations des fourrés				
31.811	Fruticées à <i>Prunus spinosa</i> et halliers à <i>Rubus fruticosus</i>	<i>Rhamno catharticae</i> - <i>Prunetea spinosae</i>	<i>Salici cinerea</i> - <i>Rhamnion catharticae</i>	<i>Rhamno catharticae</i> - <i>Cornetum sanguinei</i>
31.872	Clairières à couvert arbustif		<i>Humulo lupuli</i> - <i>Sambucion nigrae</i>	<i>Humulo lupuli</i> - <i>Sambucetum nigrae</i>
Végétations des prairies humides et mégaphorbiaies				
37.1	Communautés à Reine des prés et communautés associées	<i>Filipendulo ulmariae</i> - <i>Convolvuletea sepium</i>	<i>Thalictro flavi</i> - <i>Filipendulion ulmariae</i>	<i>Cirsio oleracei</i> - <i>Sonchetum palustris</i>
37.311	Prairies à Molinie sur calcaires	<i>Molinio caeruleae</i> - <i>Juncetea acutiflori</i>	<i>Molinion caeruleae</i>	<i>Dactylorhizo praetermissae</i> - <i>Molinietum caeruleae</i>
37.715	Voiles des cours d'eau	<i>Filipendulo ulmariae</i> - <i>Convolvuletea sepium</i>	<i>Convolvulion sepium</i>	<i>Epilobio hirsuti</i> - <i>Convolvuletum sepium</i>
37.72	Franges des bords boisés ombragés	<i>Galio aparines</i> - <i>Urticetea dioicae</i>	<i>Aegopodion podagrariae</i>	-
			<i>Impatienti noli-tangere</i> - <i>Stachyion sylvaticae</i>	<i>Stachyo sylvaticae</i> - <i>Dipsacetum pilosi</i>
Végétations des forêts ni riveraines ni marécageuses				
41.3	Frênaies	<i>Quercu roboris</i> - <i>Fagetea sylvaticae</i>	<i>Fraxino excelsioris</i> - <i>Quercion roboris</i>	-
Végétations des forêts riveraines et marécageuses				
44.92	Saussaies marécageuses	<i>Alnetea glutinosae</i>	<i>Salicion cinerea</i>	<i>Rubo caesii</i> - <i>Salicetum cinerea</i>
Végétations des berges nues et végétations herbacées riveraines				
53.1	Roselières	<i>Phragmito australis</i> - <i>Magnocaricetea elatae</i>	<i>Phragmition communis</i>	<i>Phragmitetum communis</i>
53.21	Peuplements de grandes laïches (magnocariçaies)		<i>Magnocaricion elatae</i>	<i>Caricetum acutiformi</i> - <i>paniculatae</i>
			<i>Caricion gracilis</i>	<i>Caricetum elatae</i>
53.31	Cladiaies des bas-marais		<i>Magnocaricion elatae</i>	<i>Cladietum marisci</i>
53.4	Bordures à Calamagrostis des eaux courantes	<i>Glycerio fluitantis</i> - <i>Nasturtietea officinalis</i>	<i>Apion nodiflori</i>	-
Végétations des bas-marais, tourbières de transition et sources				
54.2	Bas-marais alcalins	<i>Scheuchzerio palustris</i> - <i>Caricetea fuscae</i>	<i>Hydrocotylo vulgaris</i> - <i>Schoenenion nigricantis</i>	-
Végétations des cultures, prairies semées, friches et parcs				
87.1	Terrains en friche	<i>Artemisietea vulgaris</i>	<i>Arction lappae</i>	-
			<i>Dauco carotae</i> - <i>Melilotion albi</i>	-
87.2	Zones rudérales	<i>Arrhenatheretea elatioris</i>	<i>Lolio perennis</i> - <i>Plantaginion majoris</i>	-

Tableau 4 : liste des végétations observées en 2020 au sein du Marais du Rabuais (les syntaxons en gras sont ceux identifiés sur le site)

Carte des habitats du Marais du Rabuais

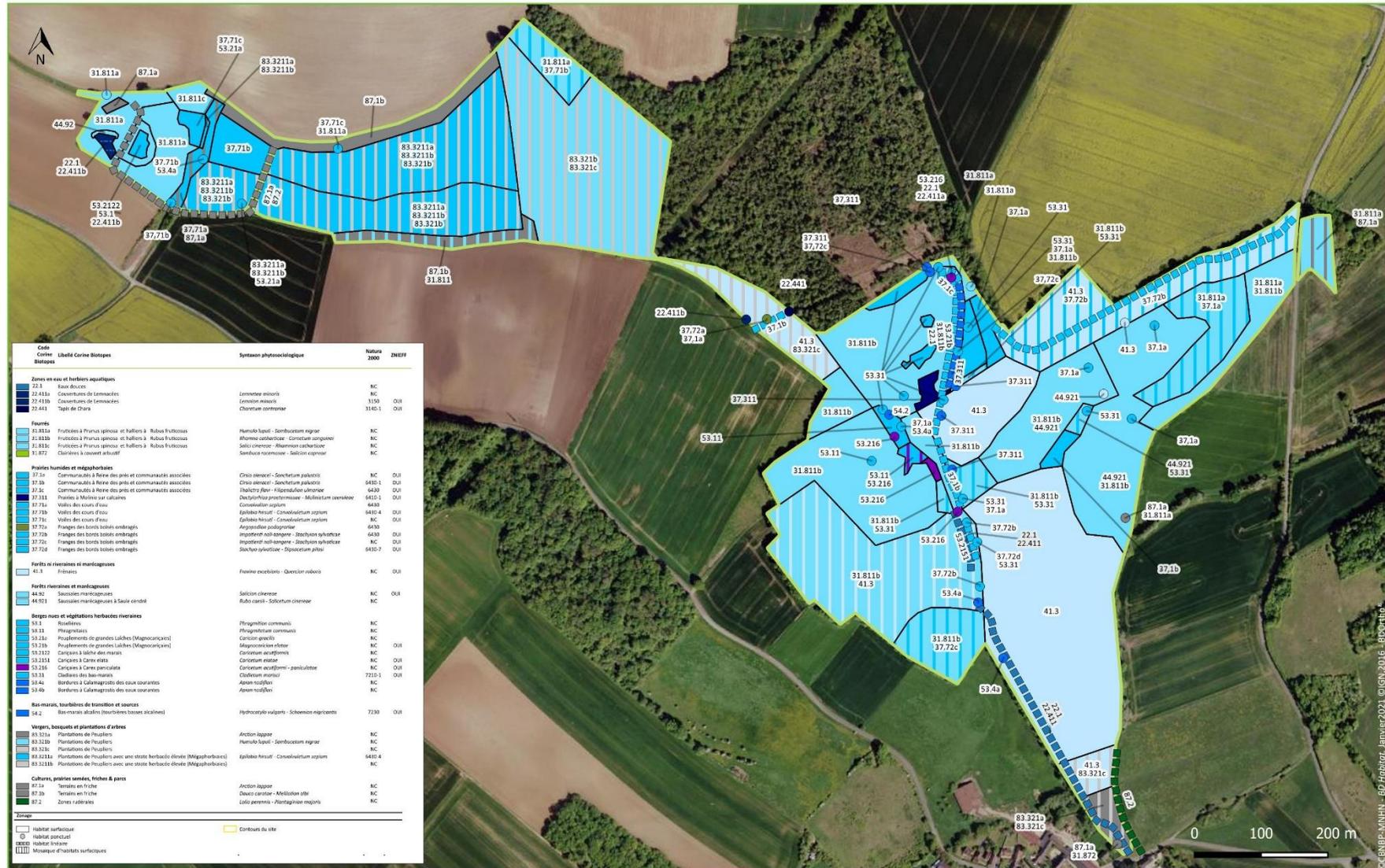


Figure 6 : carte des végétations observées au marais du Rabuais en 2020

3.2.2. Synthèse sur les végétations patrimoniales du site d'étude

Parmi les 31 groupements végétaux identifiés sur le site, 17 présentent un intérêt patrimonial et sont localisés sur la figure 7. Parmi ces derniers, 12 sont d'intérêt communautaire, 13 sont déterminants pour la constitution de ZNIEFF en Île-de-France et huit répondent aux deux critères précédents (Tableau 5). Ces végétations occupent un peu plus de 22 hectares du site. Les milieux arbustifs et forestiers prédominent également au sein de ces végétations patrimoniales et représentent près de 25 % de l'ensemble du site. *A contrario*, les végétations aquatiques (*Lemnion minoris* et *Charion fragilis*) ainsi que les saussaies marécageuses (*Salicion cinereae*) occupent les surfaces les moins importantes, respectivement 0,2 % et 0,3 % de la surface totale. Pour les végétations aquatiques, une explication assez intuitive peut être apportée : il s'agit de groupements caractérisés par des espèces de petite taille qui occupent sur le site des surfaces restreintes. Concernant les saussaies, leur faible proportion peut s'expliquer par la présence dominante sur le site de l'association eutrophile du *Rubus caesii* - *Salicetum cinereae*, appartenant à l'alliance du *Salicion cinereae*. Cette dernière est déterminante pour la constitution de ZNIEFF en Île-de-France pour partie : l'association des sols riches en nutriments citée ci-dessus est exclue de cette liste.

Code CORINE biotopes	Nom français	Alliance	Association	Code Natura 2000	ZNIEFF ÎdF
Végétations des zones en eau et herbiers aquatiques					
22.411	Couvertures de Lemnacées	<i>Lemnion minoris</i>	-	3150	NC
22.441	Tapis de Chara	<i>Charion fragilis</i>	<i>Charetum contrariae</i>	3140-1	Oui
Végétations des prairies humides et mégaphorbiaies					
37.1	Communautés à Reine des prés et communautés associées	<i>Thalictro flavi</i> - <i>Filipendulion ulmariae</i>	<i>Cirsio oleracei</i> - <i>Sonchetum palustris</i>	6430/6430-1	Oui
37.311	Prairies à Molinie sur calcaires	<i>Molinion caeruleae</i>	<i>Dactylorhizo praetermissae</i> - <i>Molinietum caeruleae</i>	6410-1	Oui
37.715	Voiles des cours d'eau	<i>Convolvulion sepium</i>	<i>Epilobio hirsuti</i> - <i>Convolvuletum sepium</i>	6430-4	NC
37.72	Franges des bords boisés ombragés	<i>Aegopodion podagrariae</i>	-	6430	NC
		<i>Impatienti noli-tangere</i> - <i>Stachyon sylvaticae</i>	<i>Stachyo sylvaticae</i> - <i>Dipsacetum pilosi</i>	6430/6430-7	Oui
Végétations des forêts ni riveraines ni marécageuses					
41.3	Frênaies	<i>Fraxino excelsioris</i> - <i>Quercion roboris</i>	-	NC	Oui
Végétations des forêts riveraines et marécageuses					
44.92	Saussaies marécageuses	<i>Salicion cinereae</i>	-	NC	Oui
Végétations des berges nues et végétations herbacées riveraines					
53.21	Peuplements de grandes laïches (magnocariçaies)	<i>Magnocaricion elatae</i>	<i>Caricetum acutiformi</i> - <i>paniculatae</i>	NC	Oui
			<i>Caricetum elatae</i>	NC	Oui
53.31	Cladiaies des bas-marais		<i>Cladietum marisci</i>	7210*-1	Oui
Végétations des bas-marais, tourbières de transition et sources					
54.2	Bas-marais alcalins	<i>Hydrocotylo vulgaris</i> - <i>Schoenenion nigricantis</i>	-	7230	Oui

Tableau 5 : végétations à enjeux observées au Marais du Rabuais (les syntaxons en gras sont ceux identifiés sur le site)

Une synthèse est présentée pour chacune de ces végétations au rang de l'alliance. Sont développées pour chacune d'elle les informations suivantes :

- nom vernaculaire selon la typologie CORINE biotopes suivi du code correspondant ;
- nom scientifique de la végétation au rang de l'alliance et sa déclinaison (association) éventuelle sur le site selon le référentiel phytosociologique des végétations du CBNBP en date du 29/05/2020 (CBNBP, 2020a). Quand le code CORINE biotopes de l'association, si elle a été identifiée sur le site, diffère de celui de l'alliance à laquelle elle est rattachée, il est précisé à la suite du nom scientifique de l'association ;
- description générale et caractéristiques de la végétation dans son état typique, d'après la bibliographie consultée (Azuelos *et al.*, 2013 et Fernez *et al.*, 2015) ;
- répartition, typicité et état de conservation sur les Marais du Rabuais.

✓ VÉGÉTATIONS DES ZONES EN EAU ET HERBIERS AQUATIQUES

• Couvertures de Lemnacées (22.411)

Alliance du *Lemnion minoris* Tüxen ex O. Bolòs et Masclans 1955

Herbiers aquatiques annuels, non enracinés, flottant librement en surface ou entre deux eaux. Ils forment des peuplements souvent denses et bistratifiés, parfois en superposition avec d'autres végétations aquatiques. Le cortège végétal est mono- à paucispécifique, dominé par des Lemnacées. Cette végétation de plein soleil ou de demi-ombre, ubiquiste, colonise un large panel de plans d'eau. Elle se développe sur des eaux douces, calmes, stagnantes à faiblement courantes, généralement abritées, acides à basiques, moyennement riches à très riches en nutriments, non à très peu polluées. Le substrat est imperméable et d'origine variée. Ces herbiers spécialisés sont des indicateurs de la qualité physico-chimique des eaux et participent à la mosaïque des végétations des plans d'eau.



Au Marais du Rabuais

Cette végétation s'observe principalement au sein du Sausseron, notamment au niveau de micro-barrages naturels (troncs d'arbres) et des ponts permettant le passage d'une berge à l'autre, au niveau desquels l'eau stagne et permet la concentration de Lemnacées et donc l'installation de cette végétation. On la retrouve également au sein d'un fossé à Arronville en limite de site et sur l'étang, à Berville, sur la partie ouest du marais. Ces herbiers constitués par *Lemna minor*, *Lemna trisulca* et *Lemna minuta* présentent un bon état de conservation mais leur cortège est dégradé par la présence régulière de *L. minuta*, espèce exotique envahissante. La typicité de cette végétation est de ce fait globalement jugée moyenne, conduisant à un état de conservation moyen de cette végétation sur le site.

- **Tapis de Chara (22.441)**

Alliance du *Charion fragilis* F. Sauer ex Dambska 1961

Association du *Charetum contrariae* Corill. 1957

Herbiers pionniers aquatiques immergés, pauci- à monospécifiques dominés ou exclusivement constitués d'algues vertes à ramifications verticillées de la famille des Characées. Ces végétations forment des peuplements pionniers éphémères ou pérennes, épars ou en tapis continu. Elles apprécient les eaux douces ensoleillées, claires, peu acides à basiques, moyennement chargées en nutriments, non ou très peu polluées. Le substrat sur lequel se développent ces herbiers est généralement meuble, minéral ou tourbeux. Leur développement optimal varie suivant les groupements. Ils sont généralement indicateurs de la bonne qualité physico-chimique des eaux, et participent à la mosaïque et à la dynamique de colonisation des plans d'eau.



Au Marais du Rabuais

Ces végétations sont très localisées au niveau du cordon du site qui relie le secteur sud du marais, sur la commune d'Arronville au secteur ouest, sur le territoire communal de Berville. Elles occupent quelques ornières issues des travaux de coupe du boisement adjacent et constituées de deux espèces : *Chara globularis* et *Chara contraria*. Ces végétations présentent un bon état de conservation sur le site avec un cortège floristique caractéristique et une bonne intégrité de structure.

✓ VÉGÉTATIONS DES PRAIRIES HUMIDES ET MÉGAPHORBIAIES

- **Communautés à Reine des prés et communautés associées (37.1)**

*Alliance du *Thalictrum flavi* - *Filipendulion ulmariae** B. Foucault in J.M. Royer, Felzines, Misset & Thévenin 2006

*Association du *Cirsio oleracei* - *Sonchetum palustris** (B. Foucault, Bournérias & Wattez 1992)
Thévenin, J.M. Royer & Didier 2010

Ces formations végétales hautes et denses, présentent un cortège floristique moyennement diversifié dominé par de grandes espèces de vivaces à larges feuilles avec une strate inférieure discrète. Elles affectionnent les sols profonds, de nature variable, toujours à bonne réserve en eau, à inondation périodique mais brève, moyennement à assez riches en nutriments, mais peu azotés. Elles se développent en plein soleil ou en conditions de demi-ombre, sur substrat basique, de manière spatiale dans les prairies humides qu'elles colonisent, en sous-strate des peupleraies, ou linéaire le long des cours d'eau, noues et fossés. Ces mégaphorbiaies jouent un rôle paysager important au sein des zones humides ainsi que dans l'épuration des eaux, la fixation des berges et comme corridor écologique.



Au Marais du Rabuais

Ces mégaphorbiaies sont localisées sur le territoire communal d'Arronville, notamment au nord du marais, secteur au niveau duquel elles se développent de façon spatiale. Ailleurs, elles sont plus dispersées et ponctuelles. Souvent en mosaïque avec d'autres végétations herbacées (*Cladietum marisci*) ou arbustives (*Salici cinereae* - *Rhamnion catharticae*), leur intégrité de structure est globalement jugée moyenne sur le marais, alors que leur typicité floristique est jugée globalement bonne car caractéristique de cette végétation avec des espèces comme *Cirsium oleraceum*, *Sonchus palustris*, *Filipendula ulmaria*, *Lysimachia vulgaris*, *Scirpus sylvaticus*, *Scrophularia auriculata*... L'état de conservation de ces mégaphorbiaies est donc globalement moyen à l'échelle du site.

- **Prairies à Molinie sur calcaires (37.311)**

Alliance du *Molinion caeruleae* W. Koch 1926

Association du *Dactylorhizo praetermissae* - *Molinietum caeruleae* Royer, Thévenin & Didier
in J.M. Royer, Felzines, Misset & Thévenin 2006

Il s'agit de formations herbacées assez basses et denses à l'aspect d'ourlet. Le cortège floristique est très diversifié, bistratifié, et dominé par la Molinie bleue (*Molinia caerulea*). Ces prairies ont surtout un développement spatial mais parfois aussi linéaire. Ce sont des végétations de plein soleil ou de demi-ombre, pâturées ou fauchées, au sein de divers systèmes (alluvial, forestier ou prairial). Le sol est hydromorphe, compact, minéral ou organique. Le substrat est pauvre en nutriments, neutre à calcaire, légèrement à très humide. Ces prairies sont des milieux relictuels, témoins des pratiques agro-pastorales traditionnelles extensives. Elles jouent un rôle fonctionnel et paysager important au sein des zones humides pauvres en nutriments des milieux alcalins.



Au Marais du Rabuais

Ces prairies sont localisées sur la partie nord du marais à Arronville et s'observent sous forme spatiale (photo ci-dessus), en lisière de fourrés humides à Nerprun purgatif et Cornouiller sanguin (*Rhamno catharticae* - *Cornetum sanguinei*) qui amorcent la fermeture de ce milieu ouvert, ainsi qu'en linéaire, le long des cladiaies (*Cladietum marisci*) et mégaphorbiaies (*Cirsio oleracei* - *Sonchetum palustris*). Le cortège de ces végétations est moyennement typique avec la présence d'espèces plus ou moins caractéristiques comme *Molinia caerulea*, *Carex panicea*, *Juncus subnodulosus*, *Potentilla erecta* souvent accompagnées par des espèces des mégaphorbiaies du *Thalictro flavi* - *Filipendulion ulmariae* comme *Cirsium oleraceum*, *Filipendula umaria*, *Valeriana officinalis*, *Mentha aquatica*... indiquant l'évolution de ces prairies humides maigres vers les mégaphorbiaies mésotrophiles. Leur typicité floristique est globalement moyenne sur le site, au même titre que leur intégrité de structure du fait de la fermeture progressive de ces milieux ouverts par dynamique naturelle. Leur état de conservation est à ce titre globalement moyen au sein du Marais du Rabuais.

- **Voiles des cours d'eau (37.71)**

Alliance du *Convolvulion sepium* Tüxen ex Oberd. 1949

Association de l'*Epilobio hirsuti* - *Convolvuletum sepium* Hilbig, Heinrich et Niemann 1972
(37.715)

Il s'agit de formations herbacées luxuriantes, hautes et denses. Le cortège floristique est peu diversifié et dominé par de grandes espèces de vivaces à larges feuilles accompagnées d'espèces volubiles. La floraison, estivale, est peu marquée. Ce sont des mégaphorbiaies de plein soleil ou de demi-ombre qui se développent au niveau des lisières, clairières ou prairies abandonnées, ainsi que le long des cours d'eau au sein des systèmes alluviaux. Le sol est généralement assez profond, remanié, hydromorphe, minéral à inondation périodique. Le substrat est très riche en nutriments, notamment en azote, légèrement acide à basique, humide à très humide. Ces mégaphorbiaies participent à la mosaïque et à la dynamique des systèmes alluviaux, jouent un rôle écologique important en participant à l'autoépuration des eaux, à la fixation des berges et comme corridor.



Au Marais du Rabuais

Ces végétations sont localisées dans le secteur de Berville, zone la plus remaniée par l'homme. Elles se développent sous les peupleraies et peuvent couvrir des surfaces importantes. Le cortège floristique de ces végétations est globalement bon sur le site avec des espèces caractéristiques comme *Phragmites australis*, *Urtica dioica*, *Convolvulus sepium*, *Galium aparine*, *Epilobium hirsutum*, *Symphytum officinale*, *Cirsium arvense*, *Humulus lupulus*... L'intégrité de structure est quant à elle globalement moyenne, du fait de la présence d'espèces exotiques envahissantes dans certaines stations, de la fermeture des milieux et de la plantation des peupliers essentiellement. De ce fait, l'état général de conservation a été jugée moyen à l'échelle du site.

- **Franges des bords boisés ombragés (37.72)**

Alliance de l'Aegopodium podagrariae Tüxen 1967 *nom. cons. propos.* [Propos. (art. 52) : Bardat et al. 2004 : 52]

Ces ourlets, assez hauts et denses sont moyennement diversifiés et dominés par des espèces de vivaces ou plus rarement de bisannuelles à larges feuilles. Ils s'installent le plus souvent en situation ensoleillée ou de demi-ombre, le plus souvent en cordon le long des layons, des lisières forestières ou des cours d'eau. Le sol sur lequel ces végétations se développent est frais à humide, à bonne réserve en eau, avec parfois un engorgement temporaire. Ces végétations apprécient indifféremment les substrats acides à basiques, très riches en nutriments et notamment en azote. Ces ourlets participent à la mosaïque d'habitats en contexte forestier et alluvial. Ils peuvent servir d'indicateur de la rudéralisation et de l'eutrophisation excessive des milieux. Ces végétations jouent également un rôle en tant que corridor écologique.



Au Marais du Rabuais

Sur le site, une seule station a été identifiée au nord, sur le territoire communal d'Arronville, en lisière d'un boisement frais du *Fraxino excelsioris - Quercion roboris*, en condition de demi-ombre. Les espèces qui constituent cet ourlet sont moyennement typiques (*Anthriscus sylvestris*, *Geum urbanum*, *Poa trivialis*, *Urtica dioica*, *Ranunculus repens*...) et l'intégrité de structure a été jugée mauvaise pour cause de fermeture par des ligneux, conduisant à un état de conservation mauvais pour cette végétation sur cette station.

Alliance de l'Impatiens noli-tangere - Stachyon sylvaticae Görs ex Mucina in Mucina, G. Grabherr et Ellmauer 1993

Association du Stachyo sylvaticae - Dipsacetum pilosi H. Passarge ex Wollert & Dengler in Dengler, Berg, Eisenberg, Isermann, Jansen, Koska, Löbel, Manthey, Pätzolt, Spangenberg, Timmermann & Wollert 2003

Ce sont des formations herbacées basses à assez hautes et assez denses. Le couvert floristique est moyennement diversifié et présente un mélange d'espèces forestières, d'ourlets et de mégaphorbiaies. Les graminées et les laïches marquent la physionomie de ces végétations à la floraison pouvant être spectaculaire. Elles s'observent le plus souvent sous forme de linéaires, en lisière des boisements. Ces ourlets se développent en conditions d'ombre ou de demi-ombre au sein des systèmes forestiers, sur des sols tassés à très bonne réserve en eau et sur des



substrats riches en nutriments, légèrement acides à légèrement basiques. Ces ourlets présentent les mêmes intérêts écologiques que ceux présentés pour les végétations de l'*Aegopodium podagrariae*.

Au Marais du Rabuais

Ces ourlets se développent le plus souvent en linéaire sur certains layons du site mais parfois aussi sous forme spatiale, notamment au sud du marais, en contact avec les boisements frais du *Fraxino excelsioris - Quercion roboris*, sur le territoire communal d'Arronville. Le cortège floristique des stations de ces végétations est régulièrement typique sur le site avec des espèces caractéristiques de l'alliance voire de l'association présentée (*Stachyo sylvaticae - Dipsacetum pilosi*) comme *Dipsacus pilosus*, *Stachys sylvatica*, *Rumex sanguineus*, *Circaea lutetiana*, *Brachypodium sylvaticum*, *Carex pendula*... Ces végétations sont des milieux de transition et en absence de gestion, elles évoluent naturellement vers des fourrés mésophiles du *Carpino betuli - Prunion spinosae* ou mésohygrophiles du *Salici cinereae - Rhamnion catharticae*. C'est ce que l'on observe au niveau de plusieurs stations : des ligneux amorcent la fermeture de ces écotones et impactent la bonne intégrité de leur structure. De ce fait, l'état de conservation de ces ourlets est globalement moyen à l'échelle du Marais du Rabuais.

✓ VÉGÉTATIONS DES FORÊTS NI RIVERAINES NI MARÉCAGEUSES

• Frênaies (41.3)

Alliance du Fraxino excelsioris - Quercion roboris H. Passarge 1968

Ces boisements, souvent traités en taillis sous futaie, forment des cordons linéaires ou des étendues surfaciques, et on les retrouve régulièrement en fonds de vallons, au niveau des terrasses alluviales, des dépressions faibles ou des colluvions de bas de versants. Les espèces arborescentes qui les constituent sont généralement hautes, la strate arbustive assez variée et la strate herbacée, souvent très recouvrante et diversifiée, confère au sous-bois un aspect luxuriant. Le sol sur lequel ils s'installent peut être de différente nature, toujours avec une bonne réserve en eau, légèrement hydromorphe mais non inondable. Le substrat est généralement légèrement acide à légèrement basique, assez riche en nutriments et en éléments azotés. Ces forêts participent au complexe des végétations forestières des systèmes alluviaux. Suivant la richesse en espèces nitrophiles de ces boisements, ils peuvent servir d'indicateur de la rudéralisation des milieux ou de l'eutrophisation des nappes.



Au Marais du Rabuais

Seules forêts présentes sur le site, représentant près de 25 % des groupements végétaux identifiés (plus de 13 hectares) ces végétations ne s'observent que sur le territoire communal d'Arronville, et la plus grande surface est localisée au sud du marais. Le cortège floristique est globalement caractéristique avec le développement de *Fraxinus excelsior*, *Acer pseudoplatanus*, *Quercus robur*, *Cornus sanguinea*, *Corylus avellana*, *Adoxa*

moschatellina, *Ribes rubrum*, *Circaea lutetiana*, *Paris quadrifolia*... Toutefois, plusieurs secteurs eutrophisés ont été observés au sein de ces boisements. Ce dernier point associé à une intégrité de structure globalement moyenne (secteurs de boisements jeunes, impacts de la gestion sylvicole passée...) conduit à un état de conservation moyen pour ces végétations.

✓ VÉGÉTATIONS DES FORÊTS RIVERAINES ET MARÉCAGEUSES

• Saussaies marécageuses (44.92)

Alliance du *Salicion cinereae* T. Müll. et Görs ex H. Passarge 1961

Fourrés pionniers souvent très denses avec une strate herbacée à aspect de cariçaies, de roselières ou de mégaphorbiaies. Ces végétations ont un développement spatial au sein des systèmes marécageux. Elles s'installent sur un sol alluvial à nappe permanente stagnante affleurante, conférant une inondation prolongée au sol. Le substrat, paratourbeux à tourbeux, présente une richesse trophique variable. Ce groupement occupe principalement les vallées et vallons secondaires marécageux, en queue d'étang, ceinture de mares ou marais. Ces fourrés spécialisés jouent un rôle fonctionnel important dans les systèmes marécageux et tourbeux. Les groupements pauvres à moyennement pauvres en nutriments servent d'indicateurs de la qualité des eaux des marais.



Au Marais du Rabuais

Deux groupements ont été identifiés au sein du Marais du Rabuais : l'alliance du *Salicion cinereae* et son association eutrophile du *Rubo caesii* - *Salicetum cinereae*, non patrimoniale. Cette dernière y est mieux représentée sur le site que l'alliance. Toutefois, ces saussaies marécageuses ne représentent qu'un peu moins de 3 hectares (soit 5 % environ des végétations) à l'échelle du site, avec environ 0,2 hectares pour le groupement du *Salicion cinereae* et environ 3 hectares pour le *Rubo caesii* - *Salicetum cinereae*, les fourrés mésohygrophiles du *Salici cinereae* - *Rhamnion catharticae* dominant les milieux buissonnants. Seules deux stations non eutrophes de ces fourrés ont été identifiées à Berville, sans toutefois pouvoir être plus précis dans leur détermination. Le cortège observé y est néanmoins typique avec *Salix cinerea*, *Frangula alnus*, *Carex acutiformis*, *Solanum dulcamara*, *Iris pseudacorus*... et l'intégrité de structure bonne, conduisant à un bon état de conservation pour les deux stations identifiées à l'extrême ouest du site.

✓ VÉGÉTATIONS DES BERGES NUES ET VÉGÉTATIONS HERBACÉES RIVERAINES

- **Peuplements de grandes laïches (magnocariçaies) (53.21)**

Alliance du Magnocaricion elatae W. Koch 1926

Association du Caricetum elatae W. Koch 1926 (53.2151)

Association du Caricetum acutiformi - paniculatae Vlieger & Zind.-Bakker in Boer 1942 (53.216)

Il s'agit de formations herbacées hautes souvent denses à aspect de cariçaies ou de roselières, dominées par des Cyperacées en touradons (*Carex elata*, *Carex paniculata*...) souvent accompagnées par de grands héliophytes rhizomateux. Elles se développent en condition ensoleillée ou de demi-ombre. Souvent pionnières, elles se développent sur les berges des plans d'eau, marais, fossés... au sein des systèmes marécageux ou alluviaux. Le sol est généralement très riche en matière organique et en éléments fins, souvent tourbeux, hydromorphe, à inondation très prolongée.



Le substrat est pauvre à moyennement riche, acide à basique. Ces végétations sont peu diversifiées mais jouent un rôle fonctionnel et paysager important au sein des zones marécageuses. Elles jouent également un rôle écologique majeur en participant à l'autoépuration et à la rétention des eaux d'inondation.

Au Marais du Rabuais

Peu de stations sont concernées par ces deux associations phytosociologiques qui sont localisées sur le territoire communal d'Arronville. En revanche, leur cortège floristique est typique avec *Carex elata*, *Carex paniculata*, *Scutellaria galericulata*, *Lythrum salicaria*, *Phragmites australis*, *Lycopus europaeus*... et leur intégrité de structure jugée bonne malgré l'avancée ponctuelle de ligneux. De ce fait, l'état de conservation de ces groupements a globalement été jugé bon.

- **Cladiaies des bas-marais (53.31)**

*Association du **Cladium mariscus** Allorge 1921*

Ce sont des végétations à structure de roselières, plus ou moins inondables, caractérisées par la densité très importante de *Cladium mariscus*, grande Cypéracée très sociable et très recouvrante. La structure de ce groupement est monostratifiée, avec une diversité spécifique généralement très faible, *C. mariscus* dominant largement les quelques espèces compagnes qui peuvent s'y développer. Ces végétations de plein soleil ou de demi-ombre se développent le plus souvent de manière spatiale, sur un sol généralement très riche en matière organique, souvent tourbeux et hydromorphe. Le substrat est généralement neutre à basique. De la même façon que les groupements précédents, les cladiaies jouent un rôle fonctionnel, paysager et écologique important au sein des zones marécageuses, en participant à l'autoépuration et à la rétention des eaux d'inondation.



Au Marais du Rabuais

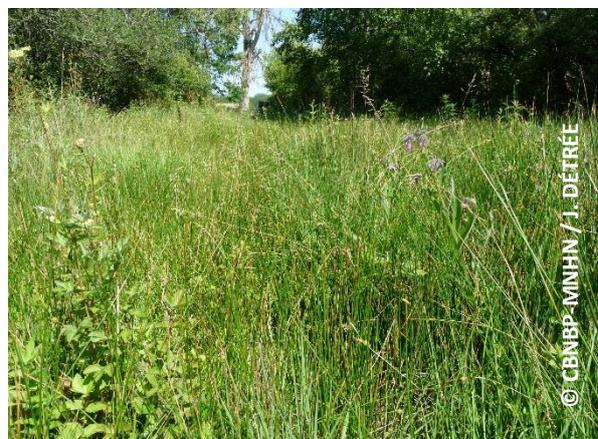
Seulement localisées sur la commune d'Arronville, sur la partie nord du marais, les cladiaies représentent environ un hectare et peuvent former de petites stations étendues. Leur cortège floristique est typique mais une grande majorité des stations est en cours de fermeture par les fourrés mésohygrophiles du *Salici cinereae* - *Rhamnion catharticae*, portant atteinte à leur intégrité de structure. De ce fait, l'état de conservation a globalement été jugé moyen.

✓ **VÉGÉTATIONS DES BAS-MARAIS, TOURBIÈRES DE TRANSITION ET SOURCES**

- **Bas-marais alcalins (54.2)**

*Alliance de l'**Hydrocotylo vulgaris** - **Schoenion nigricantis** B. Foucault 2008*

Il s'agit de formations herbacées assez basses et ouvertes. Le cortège floristique est généralement diversifié et pluristratifié. Ces bas-marais se développent de façon ponctuelle ou spatiale au sein des systèmes tourbeux. Ils apprécient le soleil et colonisent des dépressions inondables et les vallons au sein des systèmes tourbeux alcalins. Ces végétations s'installent sur des sols engorgés une grande partie de l'année, minéral ou tourbeux. Le substrat est pauvre à moyennement pauvre en nutriments, légèrement à très basique et humide en permanence. Ces bas-marais sont très spécialisés et relictuels, témoins de milieux naturels encore préservés de l'activité humaine. Ils présentent un intérêt fonctionnel et écologique majeurs au sein des systèmes tourbeux.



Au Marais du Rabuais

Une seule station a pu être identifiée au sein du marais, sur la commune d'Arronville au sein d'une roselière du *Phragmitetum communis*. Le cliché présenté dans la synthèse de ce groupement provient de la partie picarde du marais, au nord d'Arronville. Le cortège floristique observé y est moyennement typique, avec *Juncus subnodulosus*, *Hydrocotyle vulgaris* essentiellement et le milieu est en cours de fermeture par la roselière. L'intégrité de structure ainsi que l'état de conservation de cette station ont donc été jugés mauvais.

Carte des végétations patrimoniales du Marais du Rabuais

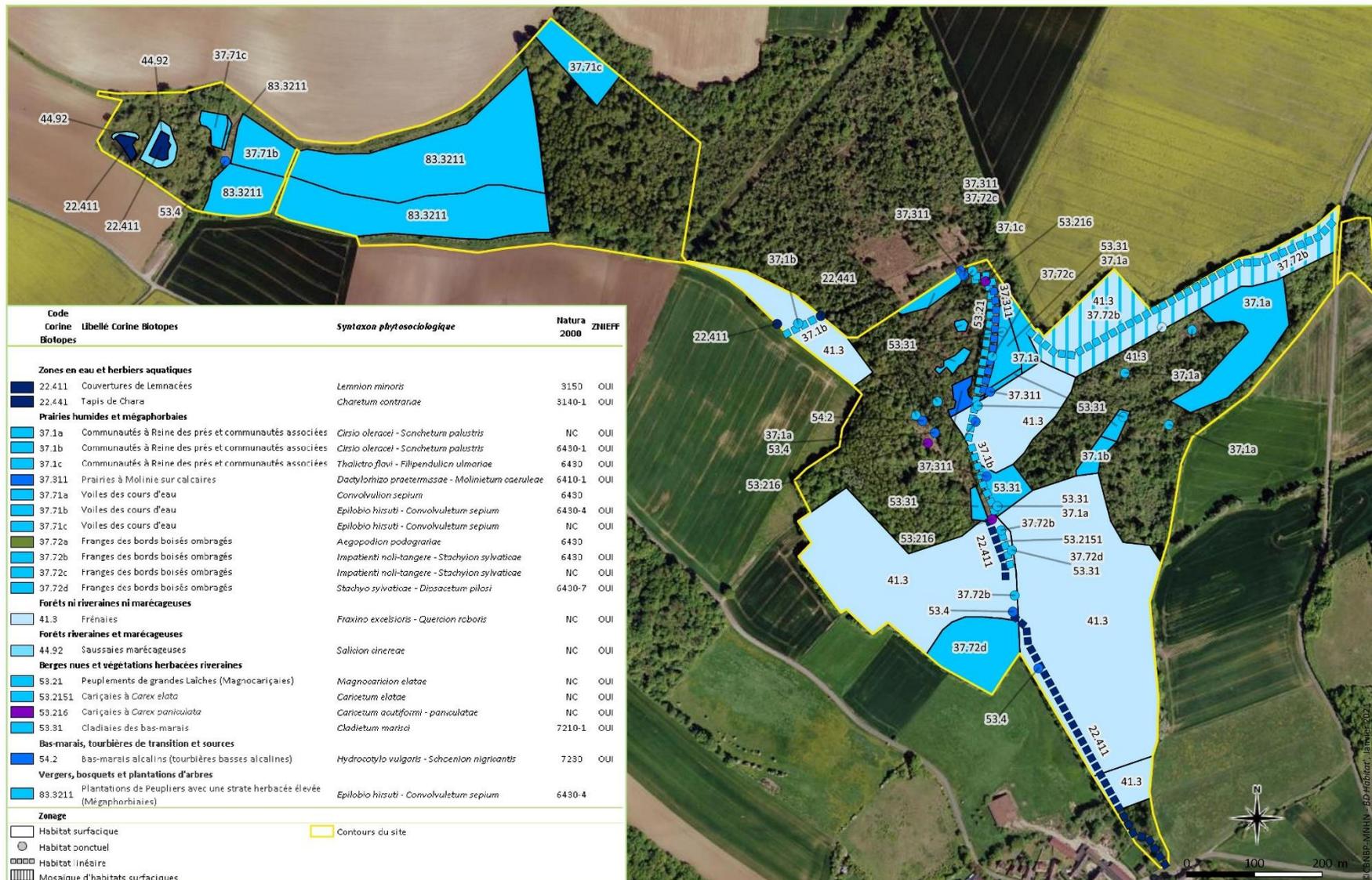


Figure 7 : carte des végétations patrimoniales identifiées sur le site en 2020

3.2.3. Synthèse sur l'évolution des végétations du site

Le Marais du Rabuais a fait l'objet d'inventaires floristiques et de la cartographie de ses habitats en 2005 et 2006 (Perriat, 2007), puis en 2014 (Cudennec, 2014), avant le présent travail.

Les végétations observées en 2005 et 2006, sont globalement encore présentes actuellement sur le site, dans les mêmes secteurs. Toutefois le bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes (*Aegopodio podagrariae - Fraxinetum excelsioris*) n'a pas été observé sur le site. Ce boisement était signalé au sud du site, au niveau de la station de la Fougère des marais (*Thelypteris palustris*) qui elle a bien été retrouvée en 2020 mais au sein de la frênaie du *Fraxino excelsioris - Quercion roboris*. Ce dernier boisement était en partie contigu à celui de l'*Aegopodio podagrariae - Fraxinetum excelsioris* à cette époque. De plus ces dernières végétations peuvent évoluer vers celles du *Fraxino excelsioris - Quercion roboris* par abaissement naturel (creusement du ruisseau) ou artificiel de la nappe. Ce qui pourrait expliquer l'évolution naturelle du premier boisement vers le second. Un autre groupement n'a pas été retrouvé, il s'agit du groupement à *Bidens tripartitus*, végétation pionnière annuelle nitrophile des rives exondées, qui a dû se développer à la faveur des actions d'étrépage réalisées en amont des inventaires du début des années 2000, ayant mis à jour des plages de substrat nu, favorisant l'installation des espèces pionnières de cette végétation. Par dynamique naturelle et sans intervention de l'homme, ce groupement évolue vers des végétations des roselières et cariçaies des *Phragmito australis - Magnocaricetea elatae*. De la même façon, les actions d'étrépage ont été favorables aux bas-marais alcalins, mieux représentés sur le site en 2005-2006.

Les ourlets n'avaient pas été cartographiés lors de ce précédent travail, ils y étaient peut-être absents et se sont installés à la faveur des actions de gestion mises en place depuis.

De façon générale, les milieux herbacés ont régressé depuis 2005-2006, en passant de 17 % à 15 % et ont probablement été maintenus entre ces années et 2020 par des actions de gestion conservatoire.

Les saussaies marécageuses ont quant à elles vu leur surface fortement réduite en passant de 29 % en 2005-2006 à guère plus de 5 % en 2020. Les fruticées à *Prunus spinosa* et halliers à *Rubus fruticosus* ont quant à elles augmenté leur surface, passant de 4 % à 38 %. Une évolution des saussaies marécageuses vers ces fruticées pourrait potentiellement expliquer cette augmentation par un engorgement des sols moins prononcé (naturel ou artificiel par les actions de gestion conduisant au tassement des sols par exemple), favorable au développement d'espèces mésophiles et le déclin des espèces mésohygrophiles à hygrophiles.

En 2014, le marais a fait l'objet d'une cartographie des végétations sur la partie francilienne mais aussi sur la partie picarde. Une comparaison quantitative des végétations ne peut donc être effectuée. Cependant, les conclusions issues de ce travail peuvent être exploitées pour comparer l'évolution des végétations au cours de la période 2014 et 2020. Les mêmes végétations identifiées sur le site en 2014 ont été retrouvées en 2020, dans les mêmes secteurs, excepté une (*Samolo valerandi - Baldellion ranunculoidis*). Le site a évolué en termes de fermeture des milieux mais les végétations en place sont les mêmes. L'objet de l'étude de 2014 portait sur les bas-marais alcalins et les végétations associées. De ce fait, les ourlets cartographiés en 2020 n'apparaissent pas dans cette étude antérieure. Il y a six ans, le site était déjà largement dominé par des fourrés mésohygrophiles du *Rhamno catharticae - Cornetum sanguinei* et des boisements mésohygrophiles du *Fraxino excelsioris - Quercion roboris*. Les cladiaies (*Cladietum marisci*) étaient déjà des végétations bien représentées sur le site mais sur des surfaces restreintes avec déjà une avancée des ligneux. Les mégaphorbiaies du *Cirsio oleracei - Sonchetum palustris* et les prairies du *Dactylorhizo praetermissae - Molinietum caeruleae* occupaient également des surfaces très restreintes (moins de 5% du territoire sur l'ensemble du marais, partie picarde incluse). À

l'image des observations de 2020, les bas-marais alcalins étaient déjà anecdotiques en 2014. Concernant les gazons amphibies du *Samolo valerandi* - *Baldellion ranunculoidis* principalement notés au sein du ruisseau traversant le site, sur quelques dizaines de m², ils n'ont pas clairement été identifiés en 2020. Mise à part la présence de la Samole de Valerand (*Samolus valerandi*) dans ce secteur, le reste du cortège floristique de ces gazons n'a pas été observé, le milieu s'étant très probablement fermé du fait du développement, en 2014 déjà, de ces végétations pionnières en mosaïque avec des végétations du *Magnocaricion elatae*.

4. Orientations de gestion par grand type de milieu

Parmi les végétations se développant au sein du Marais du Rabuais, plusieurs présentent un intérêt patrimonial majeur, dont l'état de conservation peut être amélioré et sur lesquels les efforts du gestionnaire doivent se concentrer. Ces végétations sont à gérer de manière intégrée au complexe du marais pour permettre une mosaïque optimale des milieux.

De façon générale, le site est en cours de fermeture et des actions de gestion sur le court terme doivent être mises en place au niveau des milieux ouverts. Le maintien du système hydrique est également primordial pour la préservation de l'ensemble des milieux humides qui caractérisent ce site. Le drainage et l'écobuage sont donc à bannir. Des opérations de décapage manuel ou mécanique pourraient être effectuées sur les dernières zones ouvertes parsemant les cladaies et les molinaies. Un rehaussement du niveau d'eau de seulement 10 cm pourrait également avoir des conséquences significatives sur la dynamique des groupements végétaux tels que l'*Hydrocotylo vulgaris* - *Schoenion nigricantis*. La reconnexion avec la nappe phréatique peut aussi se faire par un décapage/étrépage.

La partie picarde du marais a également été brièvement prospectée en 2020. La partie francilienne est davantage fermée : le Souchet brun (*Cyperus fuscus*) par exemple, cité de la partie francilienne en 2005 (Perriat, 2007) n'y a pas été retrouvé en 2020 sur le territoire valdoisien, mais l'a été sur la partie picarde. Cette espèce a en effet besoin de zones de substrat nus à très ouvertes pour s'exprimer, zones qui n'existent quasiment plus sur la partie francilienne. Un autre exemple flagrant de fermeture générale des milieux sur la partie valdoisienne est l'absence de mare oligotrophe à Potamot coloré (*Potamion polygonifolii*), végétation patrimoniale s'inscrivant pleinement dans le système des bas-marais alcalins, observée en 2020 sur le territoire communal d'Amblainville.

Une hiérarchisation d'interventions est proposée dans les paragraphes qui suivent avec les végétations concernées.

4.1. Végétations nécessitant une intervention à court terme et préconisations

- **Bas-marais alcalins (*Hydrocotylo vulgaris* - *Schoenion nigricantis*)**

La seule station identifiée en 2020 est en cours de fermeture par une roselière du *Phragmitetum communis*. Une campagne d'arrachage des pieds de Roseau (*Phragmites australis*) permettrait dans un premier temps d'éclaircir le milieu. Une fauche avec export de la matière organique pourra ensuite être mise en place à la mi-octobre et répétée chaque année. Un étrépage local pourra également être réalisé pour augmenter la surface d'expression de cette végétation tout en veillant à ce qu'elle ne se referme pas au cours du temps. La qualité, la circulation et le niveau des eaux baignant ces milieux doivent également être maintenus.

- **Prairies à Molinie sur calcaires (*Dactylorhiza praetermissae* - *Molinietum caeruleae*)**

Ces milieux sont actuellement en cours de fermeture par les ligneux des fourrés du *Rhamno catharticae* - *Cornetum sanguinei* essentiellement. Une campagne d'arrachage des jeunes ligneux qui amorcent cette fermeture est donc préconisée. Par la suite, la mise en place d'une fauche exportatrice et tardive (mi-octobre) annuelle est conseillée. On veillera à limiter au maximum son eutrophisation par les amendements et les apports fertilisants. L'écobuage qui favorise le développement de la Molinie bleue (*Molinia caerulea*), est à proscrire.

- **Cladiaies des bas-marais (*Cladietum marisci*)**

Particulièrement envahies par les ligneux, un travail conséquent de débroussaillage et de dessouchage des ligneux est préconisé pour rouvrir ces milieux, notamment dans les secteurs de petite surface de cette végétation comme à l'est du marais, à Arronville, zones au niveau de laquelle subsiste une cladiaie de petite surface, en cours de fermeture par une saussaie marécageuse eutrophile (*Rubus caesii* - *Salicetum cinereae*). Des secteurs de mosaïque peuvent être maintenus, notamment au niveau de la plus grande zone de cladiaie au nord à Arronville tout en maintenant des zones largement ouvertes, sans ligneux. Une fauche automnale (mi-octobre) et exportatrice tous les trois à cinq ans peut également être mise en place dans cette optique de maintien de milieu ouvert et pour rajeunir la végétation. La qualité physico-chimique des eaux est également primordiale pour cette végétation, elle ne doit pas être modifiée. Le maintien du système hydrographique actuel est également à conserver.

- **Communautés à Reine des prés et communautés associées (*Thalictro flavi* - *Filipendulion ulmariae*)**

De la même façon que les milieux précédents, ces végétations sont en cours de fermeture par l'installation progressive des ligneux. Des actions d'arrachage des ligneux pour conserver ces milieux ouverts sont préconisées. Par la suite des actions de débroussaillage suivies de fauches exportatrices tous les deux ou trois ans pourront être mises en œuvre.

4.2. Végétations nécessitant une intervention à moyen terme et préconisations

- **Peuplements de grandes laïches (*Magnocaricion elatae*)**

Le maintien de la qualité, de la circulation et du niveau d'eau baignant ces milieux est primordial pour ces végétations. Elles doivent être préservées des pollution minérale et trophique pour s'exprimer de façon optimale. La gestion de la qualité physico-chimique des eaux doit donc être entreprise, de même que la gestion des niveaux d'eau (maintenir une longue inondation hivernale qui limite la minéralisation des sols). Le retrait des ligneux amorçant la fermeture de ces magnocariciaies est préconisé pour le maintien de ces milieux ouverts.

- **Voiles des cours d'eau (*Convolvulion sepium*)**

Pour ces végétations localisées sur la commune de Berville, certaines sous peupleraie, un débroussaillage est préconisé et une fauche exportatrice et automnale (mi-octobre) peuvent être mis en place.

- **Franges des bords boisés ombragés (*Aegopodion podagrariae* et *Impatiens noli-tangere* - *Stachyon sylvaticae*)**

La conservation de ces milieux passe par la mise en place d'une gestion différenciée visant au maintien d'une bonne structuration horizontale et verticale des lisières. Il est également important de préserver le microclimat forestier favorable à ces lisières et on évitera leur rudéralisation par le dépôt de matériaux, les fauches précoces et intensives. Dans ce cas aussi, une fauche exportatrice en fin de saison est conseillée. La colonisation de ces milieux par les ligneux doit également être surveillée pour éviter leur fermeture. Un débroussaillage ponctuel peut alors être envisagé.

- **Saussaies marécageuses (*Salicion cinereae*)**

Concernant ces milieux, on veillera à surveiller particulièrement les fourrés jouxtant les milieux ouverts ou en mosaïque avec ces derniers. Une coupe sélective de ligneux pourra être mise en place pour contenir le développement arbustif et pour conserver une mosaïque de milieux fonctionnelle. Ces fourrés sont des milieux fragiles liés au bon fonctionnement du système humide du site. Tout drainage est donc à proscrire et le maintien des conditions d'inondabilité est conseillé.

4.3. Végétations nécessitant une intervention à long terme et préconisations

Concernant les végétations aquatiques, il n'y a pas d'action spécifique à mener. Le maintien de ces dernières est tributaire de l'absence de changements dans la régulation des niveaux d'eau, d'un drainage ou d'un assèchement, ou d'un changement de la qualité physico-chimique des eaux d'alimentation du cours d'eau (eutrophisation, pollution).

Pour les boisements mésohygrophiles (*Fraxino excelsioris* - *Quercion roboris*), leur préservation nécessite de conserver une bonne alimentation en eau et donc d'éviter tous les travaux susceptibles d'assécher le milieu. Le bon fonctionnement de l'hydrosystème est donc très important pour la conservation de ces végétations en limitant surtout les phénomènes d'abaissement de la nappe (endiguement, drainage...). Ces boisements présentent un fort potentiel sylvicole et doivent être gérés en futaies irrégulières avec un mélange d'essences et favoriser leur régénération naturelle. Il est également important de laisser suffisamment de bois mort sur place, à raison d'un à cinq arbre(s) par hectare ou de créer des îlots de vieillissement au sein des peuplements jeunes. Des précautions doivent également être prises lors de l'exploitation sur ces sols fragiles, le débardage à cheval pourra être privilégié à la place des engins lourds qui tassent le sol, par exemple.

Conclusion

L'inventaire de la flore et la cartographie des habitats du Marais du Rabuais ont confirmé l'intérêt botanique et phytosociologique de ce site à l'échelle départementale.

Concernant les espèces, on note la présence de 206 taxons en 2020, dont l'indice de rareté s'échelonne d'extrêmement commun à extrêmement rare. Le Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*), menacé (« VU » sur la liste rouge régionale) et déjà connu du site a été à nouveau observé cette année. Une espèce protégée à l'échelon régional, également mentionnée dans le marais a été retrouvée : la Fougère des marais (*Thelypteris palustris*). L'Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*), bénéficiant également d'une protection en Île-de-France et signalé pour la dernière fois en 2012 n'a pas été revu cette année. À ces espèces viennent s'ajouter six autres, déterminantes pour la constitution de ZNIEFF en Île-de-France.

Parmi les 31 végétations tout syntaxons confondus, 17 présentent un enjeu pour la région. Douze d'entre elles sont d'intérêt communautaire, et l'une d'elles est prioritaire : végétations à *Cladium mariscus* (*Cladietum marisici*). Enfin, sur l'ensemble des végétations, treize sont déterminantes pour la constitution de ZNIEFF en Île-de-France.

De cette expertise résulte également le constat d'une nécessaire mise en œuvre de mesures de gestion adaptées, ayant pour objectif de préserver les végétations d'intérêt relevées sur ce site, en lien avec les espèces floristiques patrimoniales mais aussi avec les taxons faunistiques du territoire. Il s'agit essentiellement de maintenir/restaurer les milieux ouverts et de conserver l'hydromorphie du site et le bon fonctionnement de l'hydrosystème *a minima*.

Bibliographie

AZUELOS L., RENAULT O. (coord.), VERGNOL M., FERREIRA L., LAFON P., FILOCHE S., HENDOUX H., FERNEZ T., BRESSAUD H., RAMBAUD M. et MOBAIED S., 2013. *Les milieux naturels et les continuités écologiques de Seine-et-Marne*. CBNBP/MNHN, Conseil Général de Seine-et-Marne. Édition Librairie des Musées. Nogent-le-Rotrou. 375 p. + annexes.

BISSARDON M. et GUIBAL L., 1997. *CORINE biotopes. Version originale. Types d'habitats français*. Ed. École Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts. Nancy. 217 p.

BENSETTITI F., GAUDILLAT V. et HAURY J. (coord.), 2002. « *Cahiers d'habitats* » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire*. Tome 3 - *Habitats humides*. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française. Paris. 457 p. + cédérom.

BENSETTITI F., BOULLET V., CHAUAUDRET-LABORIE C. et DENIAUD J. (coord.), 2005. « *Cahiers d'habitats* » *Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire*. Tome 4 - *Habitats agropastoraux*. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française. Paris. 2 volumes : 445 p. et 487 p. + cédérom.

CATTEAU E., DUHAMEL F., CORNIER T., FARVAQUES C., MORA F., DELPLANQUE S., HENRY E., NICOLAZO C. et VALET J.-M., 2010. *Guide des végétations forestières et préforestières de la région Nord-Pas de Calais*. Centre régional de Phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul. Bailleul. 526 p.

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN (CBNBP), 2015. Couche géographique des végétations naturelles et semi-naturelles d'Île-de-France (VegIDF). Disponible en ligne : <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/biodiversite/cartographieVegetationsIDF.jsp>

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN (CBNBP), 2019. Bordereau d'Inventaire Général, en ligne : http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/cbnbp/telechargement/BIG2019_IDF.pdf

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN (CBNBP), 2020a. Référentiel phytosociologique des végétations du CBNBP. Version du 29/05/2020. Base de données interne non publiée.

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN (CBNBP), 2020b. *Catalogue de la flore d'Île-de-France 2020 - Taxref 12*. Fichier Excel disponible en ligne : <http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/catalogues.jsp>.

CUDENNEC N., 2014. *Amélioration des connaissances phytosociologiques sur les marais alcalins du nord de l'Île-de-France*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France. 110 p.

FERNEZ T., LAFON P. et HENDOUX F. (coord.), 2015. *Guide des végétations remarquables de la région Île-de-France*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France. Paris. 2 volumes : Méthodologie 68 p., Manuel pratique 224 p.

FERNEZ T. et CAUSSE G., 2017. Synopsis phytosociologique des groupements végétaux d'Île-de-France. *Doc. phytosoc.*, série 3, 5 (2016) : 1-144.

FERNEZ T. et FERREIRA L., 2019. *Les Characées d'Île-de-France : bilan des connaissances et premier essai d'atlas. Version 1.0*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France, Conseil régional d'Île-de-France, Agence de l'eau Seine-Normandie, 49 p.

FERREZ Y., BAILLY G., BEAUFILS T., COLLAUD R., CAILLET M., FERNEZ T., GILLET F., GUYONNEAU J., HENNEQUIN C., ROYER J.-M., SCHMITT A., VERGON-TRIVAUDEY M.-J., VADAM J.-C. et VUILLEMENOT M., 2011. Synopsis des groupements végétaux de Franche-Comté. *Les Nouvelles Archives de la Flore Jurassienne*, n° spécial 1 : 1- 281.

FILOCHE S., FERNEZ T., CAUSSE G., ARNAL G. et FERREIRA L., 2016. *Actualisation de la liste des végétations déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France. 32 p.

FOUCAULT (de) B. et ROYER J.-M., 2016. Contribution au prodrome des végétations de France : les *Rhamno catharticae* - *Prunetea spinosae* Rivas Goday & Borja ex Tüxen 1962. *Doc. phytosoc.*, série 3, 2 (2015) : 150-344.

FRANÇOIS R., PREY T., HAUGUEL J.-C., CATTEAU E., FARVACQUES C., DUHAMEL F., NICOLAZO C., MORA F., CORNIER T. et VALET J.-M., 2012. *Guide des végétations des zones humides de Picardie*. Centre régional de Phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul. Bailleul. 656 p.

PERRIAT F., 2007. *Espace Naturel Sensible. Marais du Rabuais. Val-d'Oise. Inventaire botanique et phytosociologique*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France. 57 p. + annexes.

PERRIAT F., FILOCHE S. et HENDOUX F., 2015. *Atlas de la flore patrimoniale du Val d'Oise*. Biotope, Mèze (collection Parthénope), 368 p.

PERRIAT F. et FERREIRA L., 2020a. *Inventaire de la flore et cartographie des végétations du marais du Ru de Presles*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France. 56 p. + annexes.

PERRIAT F. et FERREIRA L., 2020b. *Inventaire de la flore et cartographie des végétations du marais de Bellefontaine*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France. 63 p. + annexes.

ROYER J.-M., FELZINES J.-C., MISSET C. et THEVENIN S., 2006. Synopsis commenté des groupements végétaux de la Bourgogne et de la Champagne-Ardenne. *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, N. S.*, **25** : 1-394.

WEGNEZ J., 2018. *Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Île-de-France. Version 2.0, mai 2018*. Conservatoire botanique national du Bassin parisien - Muséum national d'Histoire naturelle, délégation Île-de-France. 39 p.

Annexe : synsystème des végétations du Marais du Rabuais

SYNTAXON/Syntaxon (en gras) : végétation identifiée sur le site

ALNETEA GLUTINOSAE Braun-Blanq. et Tüxen ex V. Westh., J. Dijk, Passchier et G. Sissingh 1946

Salicetalia auritae Doing ex V. Westh. in V. Westh. et den Held 1969

Salicion cinereae T. Müll. et Görs ex H. Passarge 1961

Salicenion cinereae Boeuf 2014

Rubo caesii - Salicetum cinereae Somsak 1963 apud H. Passarge 1985

ARRHENATHEREAE ELATIORIS Braun-Blanq. ex Braun-Blanq., Roussine et Nègre 1952

Plantaginietalia majoris Tüxen ex von Rochow 1951

Lolio perennis - Plantaginion majoris G. Sissingh 1969

ARTEMISIETEA VULGARIS W. Lohmeyer, Preising et Tüxen ex von Rochow 1951

Artemisietalia vulgaris Tüxen 1947 nom. nud. (art. 2b, 8)

Arction lappae Tüxen 1937

Onopordetalia acanthii Braun-Blanq. et Tüxen ex Klika in Klika et Hadač 1944

Dauco carotae - Melilotion albi Görs 1966

CHARETEA FRAGILIS F. Fukarek 1961

Charetalia hispidae Krausch ex W. Krause 1997

Charion fragilis F. Sauer ex Dambaska 1961

Charetum contrariae Corill. 1957

FILIPENDULO ULMARIAE - CONVULVULETEA SEPIUM Géhu et Géhu-Franck 1987

Convolvuletalia sepium Tüxen ex Mucina in Mucina, G. Grabherr et Ellmayer 1993

Convolvulion sepium Tüxen ex Oberd. 1949

Epilobio hirsuti - Convolvuletum sepium Hilbig, Heinrich et Niemann 1972

Loto pedunculati - Filipenduletalia ulmariae H. Passarge (1975) 1978 (= *Filipenduletalia ulmariae* B. Foucault et Géhu ex B. Foucault 1984 nom. inval. (art. 2d, 5))

Thalictro flavi - Filipendulion ulmariae B. Foucault in J.M. Royer, Felzines, Misset et Thévenin 2006

Cirsio oleracei - Sonchetum palustris (B. Foucault, Bournérias & Wattez 1992) Thévenin, J.M. Royer & Didier 2010

GALIO APARINES - URTICETEA DIOICAE H. Passarge ex Kopecký 1969

Galio aparines - Alliarietalia petiolatae Oberd. ex Görs et T. Müll. 1969

Aegopodion podagrariae Tüxen 1967 nom. cons. propos. [Propos. (art. 52) : Bardat et al. 2004 : 52]

Impatienti noli-tangere - Stachyretalia sylvaticae Boulet, Géhu et Rameau in Bardat, Bioret, Botineau, Boulet, Delpech, Géhu, Haury, Lacoste, Rameau, J.M. Royer, Roux et Touffet 2004

Impatienti noli-tangere - Stachyon sylvaticae Görs ex Mucina in Mucina, G. Grabherr et Ellmauer 1993

Stachyo sylvaticae - Dipsacetum pilosi H. Passarge ex Wollert & Dengler in Dengler, Berg, Eisenberg, Isermann, Jansen, Koska, Löbel, Manthey, Pätzolt, Spangenberg, Timmermann & Wollert 2003

GLYCERIO FLUITANTIS - NASTURTIETEA OFFICINALIS Géhu et Géhu-Franck 1987

Nasturtio officinalis - Glycerietalia fluitantis Pignatti 1953

Apion nodiflori Segal in V. Westh. & den Held 1969

LEMNETEA MINORIS Tüxen ex O. Bolòs et Masclans 1955

Lemnetalia minoris Tüxen ex O. Bolòs et Masclans 1955

Lemnion minoris Tüxen ex O. Bolòs et Masclans 1955

MOLINIO CAERULEAE - JUNCETEA ACUTIFLORI Braun-Blanq. 1950

Molinetalia caeruleae W. Koch 1926

Molinion caeruleae W. Koch 1926

Allio angulosi - Molinienion caeruleae B. Foucault et Géhu 1980

Dactylorhizo praetermissae - Molinietum caeruleae Royer, Thévenin & Didier in J.M. Royer, Felzines, Misset & Thévenin 2006

PHRAGMITO AUSTRALIS - MAGNOCARICETEA ELATAE Klika in Klika et V. Novák 1941

Phragmitetalia australis W. Koch 1926

Phragmition communis W. Koch 1926

Phragmitetum communis Savič 1926

Magnocaricetalia elatae Pignatti 1954

Caricion gracilis Neuhäusl 1959

Caricetum acutiformis Egger 1933

Magnocaricion elatae W. Koch 1926

Caricetum elatae W. Koch 1926

Caricetum acutiformi - paniculatae Vlieger & Zind.-Bakker in Boer 1942

Cladietum marisci Allorge 1921

QUERCO ROBORIS - FAGETEA SYLVATICAE Braun-Blanq. et Vlieger in Vlieger 1937

Fagetalia sylvaticae Pawł. in Pawł., Sokolowski et Wallisch 1928

Carpino betuli - Fagenalia sylvaticae Rameau in J.M. Royer, Felzines, Misset et Thévenin 2006

Fraxino excelsioris - Quercion roboris H. Passarge 1968

RHAMNO CATHARTICAE - PRUNETEA SPINOSAE Rivas Goday & Borja ex Tüxen 1962

Sambucetalia racemosae Oberd. ex H. Passarge in Scamoni 1963

Salici cinereae - Rhamnion catharticae Géhu, B. Foucault et Delelis ex Rameau in Bardat, Bioret, Botineau, Boullet, Delpech, Géhu, Haury, Lacoste, Rameau, J.M. Royer, Roux et Touffet 2004
nom. inval. (art. 3b)

Salici cinereae - Rhamnenion catharticae Géhu, B. Foucault & Delelis 1983

Rhamno catharticae - Cornetum sanguinei H. Passarge 1962

Humulo lupuli - Sambucion nigrae B. Foucault & Julve ex B. Foucault & J.M. Royer 2016

Humulo lupuli - Sambucetum nigrae T. Müll. ex B. Foucault 1991

Sambuco racemosae - Salicion capreae Tüxen et A. Neumann ex Oberd. 1957

SCHEUCHZERIO PALUSTRIS - CARICETEA FUSCAE Tüxen 1937

Caricetalia davalliana Braun-Blanq. 1949

Hydrocotylo vulgaris - Schoenion nigricantis B. Foucault 2008



Pour en savoir plus :
<http://www.cbnbp.mnhn.fr>

Conservatoire Botanique National



Le Conservatoire botanique national du Bassin parisien est un service scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle, agréé par le ministère en charge de l'environnement depuis 1998.

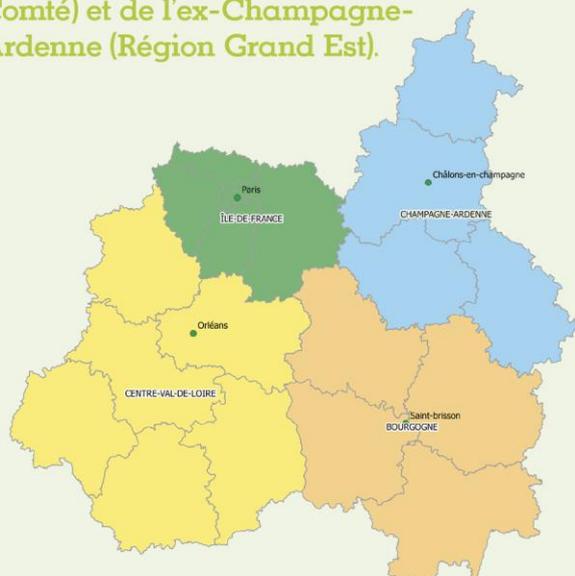
4 missions au service de la flore sauvage et de la végétation

- la connaissance ;
- l'identification et la conservation des éléments rares et menacés ;
- la fourniture d'un concours technique et scientifique auprès des pouvoirs publics ;
- l'information et la sensibilisation du public.

Sa labellisation

- Un agrément national conféré par le ministère en charge de l'environnement (JO du 23/09/2017) ;

Le CBNBP intervient sur un périmètre constitué des Régions Centre-Val de Loire, Île-de-France et des départements de l'ex-Bourgogne (Région Bourgogne-France-Comté) et de l'ex-Champagne-Ardenne (Région Grand Est).



Le CBNBP est membre de la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux et partenaire de l'Agence Française pour la Biodiversité.

Contacts

Conservatoire botanique national du Bassin parisien

Muséum national d'Histoire naturelle

Directeur : Frédéric Hendoux
Directeur scientifique adjoint : Sébastien Filoche
61, rue Buffon - CP53
75005 PARIS
Tél. : 01 40 79 35 54
E-mail : cbnbp@mnhn.fr

Délégation Bourgogne

Responsable : Olivier Bardet
Maison du Parc Naturel Régional du Morvan
58230 SAINT-BRISSON
Tél. : 03 86 78 79 60
E-mail : cbnbp-bourg@mnhn.fr

Délégation Centre-Val de Loire

Responsable : Jordane Cordier
DREAL Centre - BP6407
5, avenue Buffon - 45064 ORLEANS Cedex 2
Tél. : 02 36 17 41 31
E-mail : cbnbp-cvl@mnhn.fr

Délégation Champagne-Ardenne

Responsable : Frédéric Hendoux
30, Chaussée du Port - CS 50423
51035 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX
Tél. : 03 26 65 28 24
E-mail : cbnbp-ca@mnhn.fr

Délégation Île-de-France

Responsable : Jeanne Vallet
61, rue Buffon - 75005 PARIS
Tél. : 01 40 79 56 47
E-mail : cbnbp-idf@mnhn.fr

Pôle Conservation

Responsable : Philippe Bardin
Tél. : 01 40 79 56 25
philippe.bardin@mnhn.fr

Pôle Phytosociologie

Responsable : Gaël Causse
Tél. : 03 86 78 79 61
gael.causse@mnhn.fr

Pôle Système d'information

Responsable : Maëlle Rambaud
Tél. : 01 40 79 56 49
maelle.rambaud@mnhn.fr